



RAPPORT ANNUEL 2015

RAPPORT ANNUEL





RAPPORT ANNUEL 2015

RAPPORT ANNUEL

Sommaire

Message du Comité de Direction	Page 5
1. Présentation de la S.A. AQUAWAL	Page 6
2. Rapport de gestion	Page 12
3. Rapport d'activités des Commissions et groupes de travail annexes	Page 19
4. Service études	Page 32
5. Communication et sensibilisation	Page 34
6. Convention-cadre du Programme de Gestion Durable de l'Azote en agriculture en Wallonie (PGDA)	Page 38
7. Représentations extérieures et Accords de partenariat	Page 40
8. Rapport financier Bilan et compte de résultats	Page 44
9. Rapport du Commissaire-Reviseur	Page 49

MESSAGE DU COMITÉ DE DIRECTION

RAPPORT ANNUEL

Durant l'année écoulée, AQUAWAL a mis en œuvre les nouveaux objectifs et défis assignés par ses Instances de Direction, suite à la réflexion initiée précédemment sur le positionnement et la stratégie de la Fédération.

L'année 2015 fut marquée également par un renouvellement de la Présidence de la Fédération et de son Comité de Direction avec, dans le respect du principe d'alternance, la désignation d'un représentant du secteur de l'assainissement, Monsieur Bernard ANTOINE, Directeur général adjoint du groupe IDELUX-AIVE comme nouveau Président.

Afin d'assurer sa mission, celui-ci est secondé par Monsieur Alain GILLIS, Directeur général de l'IECBW et 1^{er} Vice-Président et Madame Caroline DECAMPS, Directrice générale de l'IDEA et 2^e Vice-Présidente, ainsi que par les membres du Comité de Direction d'AQUAWAL.

Soulignons à cette occasion le soutien et l'implication très importante de Monsieur Alain GILLIS, Président sortant.

AQUAWAL a poursuivi sa volonté d'ouverture à la dimension européenne de différentes manières : coordination de l'organisation au mois de mai de l'Assemblée générale annuelle de l'EurEau, invitation comme oratrice de Madame Célia BLAUDEL, Présidente d'Eau de Paris et d'Aqua Publica Europea à son Assemblée générale annuelle du mois de juin et renforcement des contacts avec Aqua Publica Europea.

AQUAWAL a également renforcé sa collaboration avec les autorités administratives et ministérielles wallonnes. Dans ce cadre, des entrevues régulières sont programmées entre les membres du Comité de Direction d'AQUAWAL et le Ministre de l'Environnement et ses collaborateurs. En suivi de celles-ci, le groupe de travail « Attestation "Eau" dans le cadre des mutations immobilières » a poursuivi ses travaux en vue de présenter au Cabinet du Ministre de l'Environnement des propositions concrètes pour la mise en place d'une procédure de certification des installations intérieures d'eau potable et d'eaux usées.

Par ailleurs, bien consciente des enjeux pour le secteur, AQUAWAL s'est inscrite en tant que membre fondateur de l'Asbl POWALCO qui a pour but la gestion de la plateforme d'échange d'informations au sens du Décret du 30 avril 2009 relatif à l'information, la coordination et

l'organisation des chantiers sous, sur et au-dessus des voiries ou des cours d'eau. Cette décision lui confère la possibilité d'influencer directement les décisions et la stratégie de l'Asbl.

AQUAWAL a également finalisé la Convention d'étude qui la liait au SPW et au Centre d'Etudes en Habitat Durable (CEHD) sur les consommations résidentielles d'eau et d'énergie en Wallonie.

Les contacts initiés en 2014 se sont concrétisés par la volonté d'adhésion d'un nouvel associé à la Fédération, à savoir le Service des Eaux de La Calamine dont l'adhésion sera effective au 1^{er} janvier 2016.

Les Assises de l'eau, en collaboration avec l'UVCW, se sont déroulées le mercredi 18 mars 2015 sur le thème de la gestion des réseaux d'égouttage et ont rencontré, comme précédemment, un vif succès.

Les Instances, fortes de l'expérience de cette 7^e édition, ont décidé de faire évoluer le concept. Ainsi, la nouveauté résidera dans l'élargissement du partenariat actuel avec l'UVCW au WEX. Les Assises de l'eau 2016 s'organiseront à Marche-en-Famenne sous la forme d'une journée d'étude comprenant quatre sessions et qui sera couplée à un Salon « Eau » ouvert aux fournisseurs.

AQUAWAL a suivi avec la plus grande attention la réforme en cours de la Convention-Cadre du Programme de Gestion durable de l'Azote en agriculture en Wallonie (PGDA) initiée par le Ministre de l'Environnement. AQUAWAL sera d'ailleurs très attentive à l'évolution de ce dossier afin de garantir une représentation optimale du secteur eau dans la nouvelle structure qui sera mise en place.

Enfin, nous vous invitons à prendre connaissance de ce Rapport qui vous donnera une vision complète des activités de notre dynamique Fédération au cours de l'année 2015.

Le Comité de Direction

PRÉSENTATION DE LA S.A. AQUAWAL

RAPPORT ANNUEL

Objet social (Article 3 des statuts)

- Assurer la défense et la promotion des intérêts individuels et collectifs des membres de la société ;
- Promouvoir et participer au développement de la gestion intégrée du cycle de l'eau par sous-bassins hydrographiques et assurer la représentation des membres auprès des organes de gestion créés dans ce cadre ;
- Apporter son expertise technique auprès de ses membres et autorités ;
- Assurer la représentation des producteurs, distributeurs et des épurateurs wallons dans le capital et les organes de gestion de la « Société Publique de Gestion de l'Eau » (SPGE), conformément à l'article 333 du Décret du 27 mai 2004 relatif au Livre II du Code de l'environnement constituant le Code de l'eau ;
- Développer des synergies avec les organismes qui touchent directement ou indirectement au cycle anthropique de l'eau ;
- Assurer la coordination de l'information et de la sensibilisation relative à la gestion anthropique du cycle de l'eau.

Composition du capital (Situation arrêtée au 31/12/2015)

A noter qu'en 2016, le Service des Eaux de La Calamine intégrera la SA AQUAWAL via la cession d'une part sociale de la CILE.

Associés	Parts E		Parts M		Parts F	TOTAL	%
	E1	E2	M1	M2			
AIEC			1			1	0,02%
AIEM			1			1	0,02%
CIESAC			1			1	0,02%
CILE			1.273			1.273	20,44%
IDEN			1			1	0,02%
IECBW	5					5	0,08%
Régie des Eaux de Chimay	1					1	0,02%
Régie des Eaux de Saint-Vith			1			1	0,02%
Service des Eaux de Burg-Reuland			1			1	0,02%
Service des Eaux de Limbourg			1			1	0,02%
Service des Eaux de Rochefort			1			1	0,02%
Service des Eaux de Theux			1			1	0,02%
Service des Eaux de Trois-Ponts			1			1	0,02%
Service des Eaux de Waimes			1			1	0,02%
SWDE	1.043		1.308			2.351	37,75%
VIVAQUA	1		1			2	0,03%
IDEA	7	344				351	5,64%
INASEP			1	383		384	6,17%
AIDE				745		745	11,96%
AIVE				307		307	4,93%
IBW		224				224	3,60%
IGRETEC				327		327	5,25%
IPALLE		245				245	3,93%
SPGE					1	1	0,02%
TOTAUX	1.057	813	2.594	1.762	1	6.227	100,00%
	1.870		4.356		1		

Parts M : Bassins hydrographiques Meuse - Rhin - Seine

Parts E : Bassin hydrographique Escaut

Parts F : Organisme de coordination et de financement de l'assainissement et de la protection des captages

Parts 1 : Producteurs-distributeurs d'eau

Parts 2 : Organismes d'assainissement agréés

SOCIÉTÉS ASSOCIÉES PRODUCTEURS-DISTRIBUTEURS D'EAU



A I E C

Association Intercommunale
des Eaux du Condroz
Rue des Scyoux, 20
B-5361 SCY



A I E M

Association Intercommunale
des Eaux de la Molignée
Rue Estroit, 39
B-5640 METTET



C I E S A C

Compagnie Intercommunale
des Eaux de la Source
de Les Avins - Groupe Clavier
Rue de la Source, 10
B-4560 CLAVIER



C I L E

Compagnie Intercommunale
Liégeoise des Eaux
Rue du Canal de l'Ourthe, 8
B-4031 ANGLEUR



I D E A

Intercommunale de
Développement Economique et
d'Aménagement de la Région
Mons-Borinage-Centre
Rue de Nimy, 53
B-7000 MONS



I D E N

Intercommunale des Eaux
Nandrin-Tinlot et environs
Route du Condroz, 319
B-4550 NANDRIN



I E C B W

Intercommunale des Eaux
du Centre du Brabant Wallon
Rue Emile François, 27
B-1474 GENAPPE (WAYS)



I N A S E P

Intercommunale Namuroise
de Services Publics
Parc Industriel
Rue des Viaux, 1b
B-5100 NANINNE



Régie des Eaux de Chimay

Grand-Place, 13
B-6460 CHIMAY



Régie des Eaux de Saint-Vith (Stadtwerke Sankt Vith)

Friedensstraße, 19
B-4780 SAINT-VITH



Service des Eaux de la Commune de Burg-Reuland

Thommen, 64
B-4791 BURG-REULAND



Service Communal des Eaux de La Calamine

Rue de l'Eglise, 31
B-4720 LA CALAMINE



Service des Eaux de la Commune de Limbourg

Avenue Victor David, 15
B-4830 LIMBOURG



Service des Eaux de la Commune de Rochefort

Place Albert 1^{er}, 1
B-5580 ROCHEFORT



Service des Eaux de la Commune de Theux

Place du Perron, 2
B-4910 THEUX



Service des Eaux de la Commune de Trois-Ponts

Route de Coö, 58
B-4980 TROIS-PONTS



Service des Eaux de la Commune de Waimes

Place Baudouin, 1
B-4950 WAIMES



S W D E

La Société wallonne des eaux
Rue de la Concorde, 41
B-4800 VERVIERS



VIVAQUA

Boulevard de l'Impératrice, 17-19
B-1000 BRUXELLES

SOCIÉTÉS ASSOCIÉES ORGANISMES D'ASSAINISSEMENT AGREES (OAA)



A I D E

Association Intercommunale
pour le Démergement et
l'Épuration des Communes de
la Province de Liège
Rue de la Digue, 25
B-4420 SAINT-NICOLAS
(LIEGE)



A I V E

Association Intercommunale
pour la protection et la
Valorisation
de l'Environnement
Drève de l'Arc-en-Ciel, 98
B-6700 ARLON



I B W

Intercommunale du Brabant
Wallon
Rue de la Religion, 10
B-1400 NIVELLES



I D E A

Intercommunale de
Développement Economique
et d'Aménagement de la
Région Mons-Borinage-Centre
Rue de Nimy, 53
B-7000 MONS



I G R E T E C

Intercommunale pour la
Gestion et la Réalisation
d'Etudes Techniques et
Economiques
Boulevard Mayence, 1
B-6000 CHARLEROI



I N A S E P

Intercommunale Namuroise
de Services Publics
Parc Industriel
Rue des Viaux, 1b
B-5100 NANINNE



I P A L L E

Intercommunale de gestion
de l'environnement de
Wallonie picarde et du Sud-
Hainaut
Chemin de l'Eau vive, 1
B-7503 FROYENNES

ORGANISME DE COORDINATION ET DE FINANCEMENT DE L'ASSAINISSEMENT ET DE LA PROTECTION DES CAPTAGES



S P G E

Société Publique de Gestion de
l'Eau
Avenue de Stassart, 14-16
B-5000 NAMUR

A noter que la S.A. AQUAWAL intervient à hauteur de 24% dans l'actionnariat de la SPGE. A ce titre, elle dispose de cinq mandats au sein du Conseil d'Administration de la SPGE (trois mandats pour le secteur « Assainissement » et deux mandats pour celui de la « Production-distribution d'eau »).

Organes de Gestion

(au 31/12/2015)

Conseil d'Administration

Le Conseil d'Administration est composé de 22 membres :

Président :

M. B. ANTOINE (AIVE)

1^{er} Vice-Président :

M. A. GILLIS (IECBW)

2^e Vice-Présidente :

Mme C. DECAMPS (IDEA)

Membres :

M. B. BENRUBI (IDEA)

M. Ph. BOURY (SWDE)

M. M. CORNELIS (SWDE)

M. G. DELBAR (IPALLE)

M. M. GOFFIN (CILE)

Mme I. JEURISSEN (SWDE)

M. O. LAGNEAU (VIVAQUA)

M. M. LEMINEUR (INASEP)

M. P. LEURIS (IBW)

M. Ph. LIBERTIAUX (INASEP)

M. J.-L. MARTIN (SPGE)

M. R. MOENS (IGRETEC)

M. J.-Cl. NIHOUL (SWDE)

M. A. PALMANS (CILE)

M. A. SERVAIS (Régie des Eaux de Saint-Vith)

M. E. SMIT (SWDE)

M. A. TABART (SWDE)

M. Cl. TELLINGS (AIDE)

M. E. VAN SEVENANT (SWDE)

Comité de Direction

Le Comité de Direction est composé de 9 membres issus du Conseil d'Administration. Pour la nomination du Président, il y a alternance entre les secteurs production-distribution et assainissement (mandat de deux ans).

Président :

M. B. ANTOINE (AIVE)

1^{er} Vice-Président :

M. A. GILLIS (IECBW)

2^e Vice-Présidente :

Mme C. DECAMPS (IDEA)

Membres :

M. G. DELBAR (IPALLE)

Mme I. JEURISSEN (SWDE)

M. J.-L. MARTIN (SPGE)

M. A. PALMANS (CILE)

M. E. SMIT (SWDE)

M. Cl. TELLINGS (AIDE)

Personnel

Directrice :

Mme S. VERTONGEN

Assistante de direction :

Mme Ch. CELLIER

Conseillers scientifiques :

M. C. PREVEDELLO

M. A. GOUBAU

Chargée de communication :

Mme F. MERENNE

Commissaire-Reviseur

SPRL Jean-Marie DEREMINCE

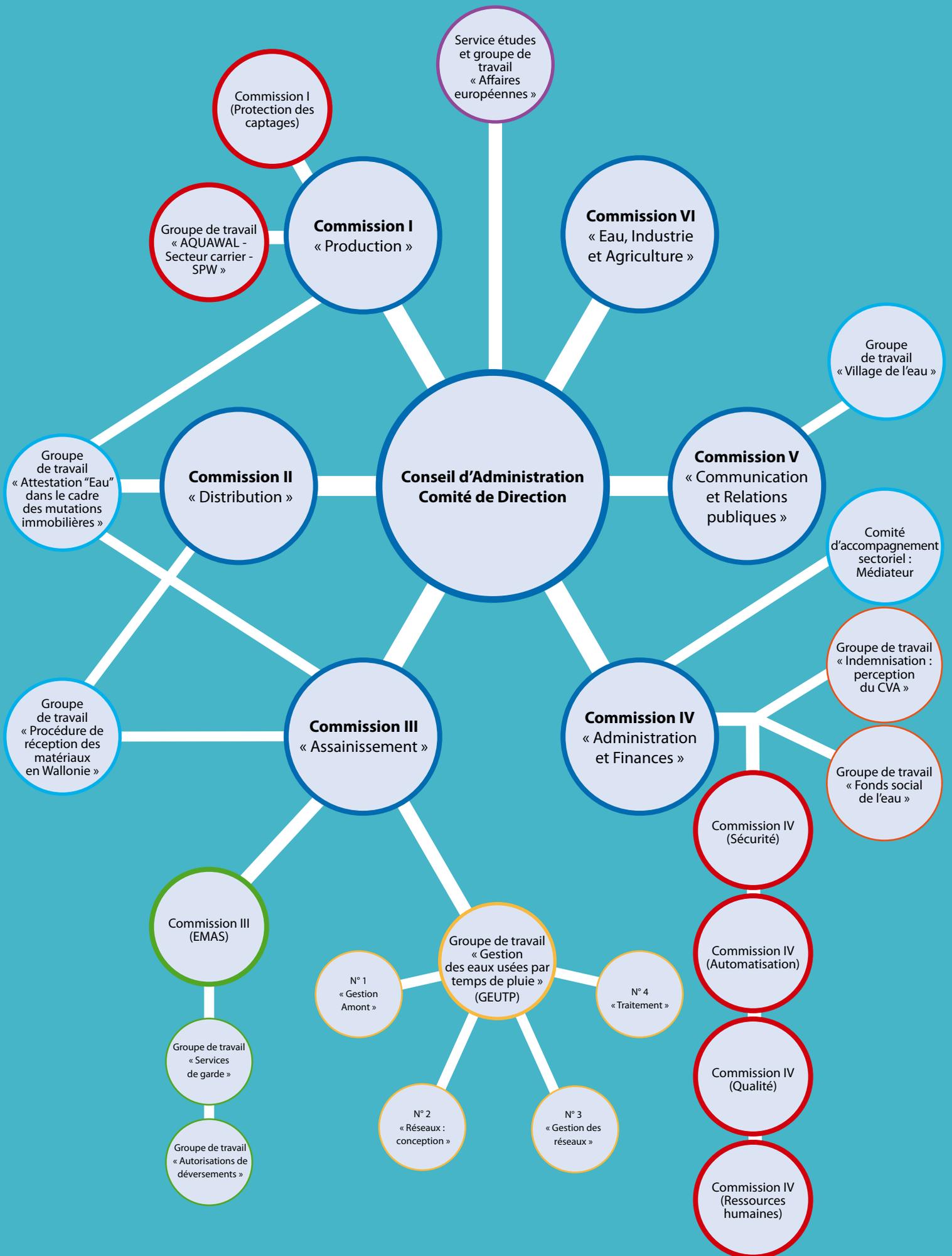
Commission d'Avis

M. E. GAZIAUX (IECBW)

M. D. HELLIN (INASEP)

Mme K. IMBERECHTS (IPALLE)

M. J.-Fr. MINET (IGRETEC)



RAPPORT DE GESTION

RAPPORT ANNUEL

Aspect activités

2015... année de consolidation pour la SA AQUAWAL marquée par la mise en œuvre des nouveaux objectifs et défis assignés par ses Instances de Direction, suite à la réflexion menée durant l'année 2014 sur le positionnement et la stratégie de la Fédération.

Année de changement aussi... par la désignation d'un nouveau Président et en parallèle le renouvellement des membres du Comité de Direction.

C'est à l'occasion de l'Assemblée générale annuelle d'AQUAWAL qui a eu lieu le vendredi 12 juin sur le site de l'Abbaye d'Orval que Monsieur Bernard ANTOINE, Directeur général adjoint du groupe IDELUX-AIVE, représentant le secteur de l'assainissement, a été désigné comme nouveau Président d'AQUAWAL. Il est épaulé dans cette tâche par Monsieur Alain GILLIS, Directeur général de l'IECBW et 1^{er} Vice-Président et Madame Caroline DECAMPS, Directrice générale de l'IDEA et 2^e Vice-Présidente.

La nouvelle équipe en place continuera à suivre la mise en œuvre des orientations décidées précédemment en y adjoignant de nouvelles missions.

A l'occasion de l'Assemblée générale annuelle d'AQUAWAL la parole a été donnée à Madame Célia BLAUDEL (actuelle Présidente d'Eau de Paris et d'Aqua Publica Europe). Son exposé sur le thème : « Eau de Paris : cinq ans après la municipalisation, bilan et projets » fait suite à celui de la précédente Présidente, Madame Anne LE STRAT qui en 2008 avait décrit dans le même cadre la reprise par le secteur public de la gestion de l'eau à Paris.

Madame Célia BLAUDEL a dressé un bilan plus que positif du processus de municipalisation d'Eau de Paris en présentant les points forts de celui-ci et les nombreux avantages qui en découlent, notamment en termes de transparence en matière de gestion de l'eau.

De plus, celle-ci a exposé les projets futurs d'Eau de Paris et a mis en exergue les enjeux du secteur de l'eau européen pour les années à venir, en ne manquant pas de revenir sur le rôle de l'Association Aqua Publica Europe, dont elle est Présidente.

Durant l'Assemblée générale annuelle, deux administrateurs ont été mis à l'honneur en raison de leur départ à la retraite, Monsieur Marc DEBOIS (Directeur général

d'IGRETEC, ancien membre du Comité de Direction et membre du Conseil d'Administration d'AQUAWAL) et Monsieur Daniel DESSILLY (Directeur du service Assainissement de l'IDEA, ancien membre de la Commission III « Assainissement » et membre du Conseil d'Administration d'AQUAWAL).

Monsieur Renaud MOENS, Directeur général d'IGRETEC et Monsieur Benjamin BENRUBI, Directeur Etudes et Réalisations de l'IDEA, ont été désignés comme nouveaux Administrateurs d'AQUAWAL.

Par ailleurs, le Conseil d'Administration a accueilli, en qualité d'observateur, Monsieur Didier HELLIN (nouveau Directeur général de l'INASEP), dont la désignation sera entérinée par l'Assemblée générale annuelle de 2016. Elle sera l'occasion de mettre à l'honneur en raison de son départ à la retraite, Monsieur Marc LEMINEUR (Directeur général de l'INASEP, ancien Président de la Commission III « Assainissement », représentant d'AQUAWAL via BELGAQUA au Comité EU II « Eaux usées » de l'EurEau, et membre du Conseil d'Administration).

A noter l'organisation périodique d'entrevues entre le Comité de Direction, le Ministre de l'Environnement et les membres de son Cabinet qui se sont mises en place pendant l'année afin d'assurer un suivi régulier des dossiers en cours. Durant l'année 2015, trois entrevues ont eu lieu.

Les contacts amorcés en 2014 se sont concrétisés par l'adhésion du Service des Eaux de La Calamine en tant que nouvel associé (officialisation au 1^{er} janvier 2016) ; une rencontre sur le terrain et des visites des ouvrages du Service communal ont eu lieu le 16 novembre.

AQUAWAL a organisé, en collaboration avec l'UVCW, la septième édition des Assises de l'eau en Wallonie. Cette manifestation a eu lieu le mercredi 18 mars 2015 au complexe cinématographique Acinapolis de Jambes sur le thème de la gestion des réseaux d'égouttage.

Cette édition s'est organisée sous la forme de deux sessions avec pour la première, une série d'exposés relatifs à la pratique de l'égouttage en Wallonie : évolution des impositions européennes et wallonnes, le financement, la gestion vue par les Communes et la SPGE et la présentation d'un cas concret d'aide à l'exploitation d'un réseau sur la Commune de Donceel.

La deuxième partie a permis de présenter les pratiques en dehors de la Wallonie : l'expérience flamande et



bruxelloise, ainsi que les modèles d'organisation d'épuration en France.

Au cours de ces Assises de l'eau, une présentation par le Ministre de l'Environnement des priorités du Gouvernement wallon en matière d'eau pour la législature 2014-2019 a également eu lieu.

A cette occasion, AQUAWAL a diffusé le Rapport annuel « Statistiques de l'eau potable et des eaux usées en Wallonie » - Edition 2014.

Une nouvelle édition des Assises de l'eau aura lieu en 2016 avec en parallèle une évolution du concept suite à une réflexion menée en interne. Celle-ci s'organisera toujours en partenariat avec l'UVCW, et nouveauté avec le WEX à Marche-en-Famenne, et prendra la forme de quatre sessions couvrant une journée entière. Elle sera couplée à un Salon « Eau » ouvert aux fournisseurs.

AQUAWAL a répondu à de multiples sollicitations et a participé activement à de nombreux événements. Les contacts et les échanges d'information avec les deux autres structures régionales AquaBru et AquaFlanders se sont poursuivis de manière constructive et une participation à l'Assemblée générale annuelle respective des deux structures. Il en a été de même avec Aqua Publica Europea où le Président d'AQUAWAL représente le secteur au sein du Conseil d'Administration, et avec l'EurEau, pour laquelle AQUAWAL a d'ailleurs coordonné l'organisation de son Assemblée générale annuelle le 8 mai à Namur. C'est en suivi de celle-ci que le 1^{er} Vice-Président d'AQUAWAL, Monsieur Alain GILLIS a été désigné trésorier au sein de l'ExCom et Monsieur Jean-Pierre SILAN comme Président du Comité EU II « Eaux usées » ; Monsieur Vincent PAEPS poursuivant son mandat au Comité EU III « Législation et Economie ».

Au cours de l'année écoulée, AQUAWAL a rencontré notamment des représentants du SPF (Santé publique, Sécurité de la Chaîne alimentaire et environnement), de la Fédération des CPAS, du SPW (DGO1, DGO3, DGO4, DGO6 et OWD), des secteurs industriels, agricoles, des partenaires carriers, de l'ÉWE pour lequel un groupe de travail commun à l'international a été mis en place.

En tant que membre fondateur de l'Asbl « Association Eau et Climat », AQUAWAL a soutenu les journées de l'eau et du climat qui se sont déroulées en 2015 à Louvain-la-Neuve, à Bruxelles et à Liège avec notam-

ment un débat-conférence sur le thème « Les villes intelligentes et la gestion de l'eau ».

A noter la présence de représentants du secteur au débat, Monsieur Jean-Michel COMPERE (CILE) et Monsieur Benoît PIRON (AIDE), un représentant de NETHYS et de l'ÉWE ainsi que de Madame Emmanuelle MARCOVITCH (Eau de Paris) et de Monsieur Michel NOLL (auteur, réalisateur et producteur de grands documentaires).

Via son Conseil d'Administration, AQUAWAL a reçu les représentants des Classes d'eau pour une présentation du développement du concept au niveau wallon de même qu'elle a analysé la proposition de collaboration financière au projet qui lui a été adressée. AQUAWAL a continué à soutenir l'initiative notamment par la mise à disposition de divers supports.

Dans le cadre de son implication dans la mise en œuvre du Décret du 30 avril 2009 relatif à l'information, la coordination et l'organisation des chantiers sous, sur et au-dessus des voiries ou des cours d'eau et des engagements pris au travers de la plateforme « CICC » relative à la coordination des chantiers entre impétrants, AQUAWAL a franchi une étape supplémentaire en devenant membre fondateur de l'Asbl POWALCO le 29 octobre. Cette Asbl a pour but la gestion de la plateforme d'échange d'informations au sens du Décret du 30 avril 2009 ; elle organise, développe et assure la maintenance d'un portail informatique wallon sécurisé permettant au mieux la collecte, la validation, la structuration et la circulation des informations nécessaires à l'exécution dudit Décret. Une présentation du dossier par Monsieur Guy LANUIT aux membres du Conseil d'Administration a eu lieu le 1^{er} avril, et une seconde présentation sur son état d'avancement par Monsieur Jean-Guy BAUDOIN le 17 novembre. Une réflexion a également été menée par rapport à la détermination de la clé de répartition financière de cette adhésion entre les sociétés associées à AQUAWAL.

AQUAWAL dispose en tant que membre fondateur de l'Asbl d'un mandat au sein de son Conseil d'Administration et assume en plus la mission de trésorier. Ce mandat lui confère la possibilité d'influer directement sur les décisions et stratégies de l'Asbl.

Les organes de gestion d'AQUAWAL se sont réunis à cinq reprises pour le Comité de Direction et à six reprises pour le Conseil d'Administration.



Ces réunions ont permis d'assurer notamment :

- La réflexion sur les nouvelles stratégies et partenariat à développer via l'organisation d'un séminaire spécifique du Comité de Direction au mois de février. La mise en place d'un principe de subsidiarité en matière de communication et de sensibilisation a été instaurée. Une distinction sera dorénavant établie entre l'aspect interne propre à la Fédération (Assises de l'eau, Rapport d'activités, etc.) et une communication complémentaire à celle déjà menée par les opérateurs. Celle-ci sera financée par les sociétés associées intéressées (Village de l'eau au Salon des Mandataires – Edition 2016, etc.). En outre, au cours de ce séminaire, il a été décidé de renforcer la visibilité d'AQUAWAL afin d'assurer une représentation wallonne pertinente des opérateurs aux différents événements européens et internationaux du secteur.

- Le suivi du dossier de la régulation du prix de l'eau. Dans ce cadre, le Conseil d'Administration a reçu Madame Ingeborg LIMBOURG (Reguleringsintantie – WaterRegulator) qui a présenté un exposé sur le thème de la régionalisation du tarif de l'eau potable en Région flamande. Un groupe de travail spécifique se mettra en place dès 2016 en vue notamment d'assurer le suivi du dossier et d'élaborer un certain nombre d'outils (Plan comptable, KPI's, soldes régulateurs, etc.) à proposer au régulateur wallon.

AQUAWAL a également été régulièrement consultée sur le dossier par les représentants de la DGO6 et le Cabinet du Ministre wallon de l'Economie.

- Le suivi des Conventions d'études et des études internes dont la Convention d'étude entre le SPW, AQUAWAL et le Centre d'Etudes en Habitat Durable (CEHD) sur les consommations résidentielles d'eau et d'énergie en Wallonie, dont les résultats seront présentés en 2016 lors d'un séminaire d'information.

- L'examen de divers textes légaux et réglementaires repris dans la synthèse des avis et documents élaborés sur demande ou d'initiative (cf. Partie 3 Rapport d'activités des Commissions).

- Le suivi des dossiers suivants :

- La gestion administrative, financière, l'actualisation des représentations extérieures, du Règlement d'ordre intérieur et le renouvellement de la supervision des travaux des Commissions et groupes de travail annexes dont les travaux des quatre groupes de travail « GEUTP », relatifs à la gestion des eaux usées par temps de pluie et les travaux des groupes de travail « Attestation "Eau" » dans le cadre de

mutations immobilières » et « Procédure de réception des matériaux en Wallonie »,

- La désignation de représentants d'AQUAWAL dans différents organes extérieurs et Comités d'accompagnement d'études, ainsi que le suivi de celles-ci,
- Les travaux de l'ExCom (Comité exécutif) et des trois Comités de travail de l'EurEau,
- Les travaux du Comité stratégique, Conseil d'Administration et Commissions de travail d'Aqua Publica Europea,
- L'examen et l'approbation des fiches techniques élaborées par la Commission II « Distribution » relatives aux marchés de fournitures et de travaux,
- La préparation de la septième édition des Assises de l'eau en Wallonie, son évaluation et la réflexion sur l'évolution du concept pour la huitième édition,
- Les différents communiqués de presse d'AQUAWAL,
- La présence d'AQUAWAL sur les médias sociaux,
- La réforme de Belgaqua, la régionalisation des activités techniques et la validation de son Business Plan 2015-2019,
- La préparation de l'Assemblée générale annuelle d'AQUAWAL,
- Les travaux du Comité de suivi de l'Accord de partenariat « AQUAWAL / RIWA-Meuse »,
- Le reporting des réunions du Conseil d'Administration de la SPGE,
- Le développement de la médiation des Pouvoirs subordonnés en Wallonie : expérience pilote et suivi des travaux du Comité sectoriel « Médiateur ».

D'autres dossiers ont été suivis avec la plus grande attention par les Instances d'AQUAWAL, à savoir :

- La collaboration d'AQUAWAL dans la mise en œuvre du Programme de Gestion durable de l'Azote en agriculture en Wallonie (PGDA) et les discussions avec le Cabinet du Ministre de l'Environnement relatives à la réforme de la Convention-cadre et la réorganisation de Nitrawal qui ont abouti à l'engagement le 1^{er} janvier 2016 de l'agent d'AQUAWAL dans la Convention-cadre directement au sein de la structure Nitrawal. Il est évident que les Instances d'AQUAWAL seront particulièrement attentives à la réforme à venir et ont sollicité une participation active aux discussions qui auront lieu en parallèle.
- La demande de l'IDEA de rédaction d'un avis-type dans le cadre de l'obtention du permis unique pour une prise d'eau à usage industriel et la présentation aux membres du Conseil d'Administration le 1^{er} avril d'un exposé sur la question des autorisations de prises d'eau privées par Monsieur Jean-Michel COMPERE,

- La proposition de révision du Règlement général de distribution d'eau en Région wallonne à destination des propriétaires et des usagers,
- La rédaction des Avis d'AQUAWAL sur les projets de deuxièmes Plans de Gestion par Districts Hydrographiques (PGDH) et sur les projets de Plans de Gestion des Risques d'Inondations en Wallonie (PGR1),
- La mise en place d'un partenariat entre certains opérateurs et l'ÉWE pour l'organisation en 2016 d'un « Village de l'eau » représentatif du secteur à l'occasion du Salon des Mandataires et le suivi du marché public par procédure négociée sans publicité préalable : clauses techniques du cahier spécial des charges « Aménagement d'un stand (création, réalisation, location et montage – démontage) pour la SA AQUAWAL/ Salon des Mandataires – Edition 2016 »,
- L'indemnisation des distributeurs pour la perception du CVA et la question de la fixation d'un taux d'ir-récouvrables maximum,
- La réforme de la fonction consultative et les différentes interventions auprès des Ministres concernés,
- Le dossier relatif à la taxation des Intercommunales à l'impôt des sociétés,
- Le marché public de services ayant pour objet « Mandat de réviseur 2016-2018 » - Procédure négociée sans publicité préalable,
- La tenue en 2017 du Congrès de l'ASTEE en Belgique,
- Le suivi du partenariat Transatlantique de Commerce et d'Investissement (TTIP) / Accord sur le Commerce des Services (TiSA) et la sensibilisation des Eurodéputés wallons à l'importance de ces dossiers pour le secteur de l'eau,
- La signature par AQUAWAL du Pacte pour l'eau le 20 novembre dans le cadre de la COP21 à Paris,
- La désignation d'AQUAWAL comme référent sectoriel dans le réseau chargé de la mise en œuvre du Plan Transversal de lutte contre la Pauvreté,
- Le projet de Contrat de service d'Assainissement industriel (coût d'assainissement industriel (C.A.I.)),
- Le renouvellement du leasing du serveur informatique et l'équipement WIFI de la salle de réunion d'AQUAWAL.

Une présentation aux membres du Conseil d'Administration des travaux des Commissions et groupes de travail annexes par les Présidents des Commissions couvrant l'année 2014 a eu lieu le 1^{er} avril. A cette occasion ont été associés les représentants d'AQUAWAL via Belgaqua des Comités EU II « Eaux Usées » et EU III « Législation et Economie » de l'EurEau. Des présenta-

tions des travaux du service « Etudes » et du groupe de travail « Affaires européennes », de même que de la Convention-cadre « Programme de Gestion durable de l'Azote en agriculture en Wallonie » (rapport d'activités 2014 et programme d'action 2015) ont eu lieu.

La participation des délégués des sociétés associées dans le cadre des réunions des Commissions, groupes de travail et organes de gestion d'AQUAWAL représente pour l'année écoulée 158 réunions, soit environ 3.700 heures de travail.

Enfin, en 2015, AQUAWAL a lancé « l'ACTU » qui reprend notamment les actualités et manifestations diverses dans le secteur de l'eau, de même que la revue de presse mensuelle et textes légaux publiés au Moniteur belge intéressant le secteur de l'eau.



RAPPORT D'ACTIVITÉS DES COMMISSIONS ET GROUPES DE TRAVAIL ANNEXES

Durant l'année 2015, on relèvera sept dossiers communs à l'ensemble des Commissions de travail :

- Les projets de deuxièmes Plans de gestion par districts hydrographiques (PGDH) et les projets de Plans de gestion des Risques d'Inondations en Wallonie (PGRI),
- Le Schéma régional d'exploitation des ressources en eau et une présentation par Monsieur Marc CLOSSET (SWDE),
- L'évaluation de la 7^e édition des « Assises de l'eau en Wallonie » (la gestion des réseaux d'égouttage) et la réflexion sur l'évolution du concept pour la 8^e édition,
- La géothermie avec une présentation d'un exposé par le bureau d'études GEOLYS,
- Le Plan d'urgence électricité délestage élaboré par le Centre Régional de crise (CRC-W) et ses répercussions sur le secteur de l'eau,
- La proposition de collaboration d'AGORIA avec le secteur de l'eau pour l'organisation en 2016 d'un séminaire à l'attention de ses membres sur le thème « Les défis et les opportunités de collaboration entre les opérateurs du cycle de l'eau et les représentants de l'industrie technologique »,
- Le compte rendu de la présentation des travaux des Commissions – Année 2014 devant le Conseil d'Administration d'AQUAWAL du 1^{er} avril,

AQUAWAL a élaboré divers avis et documents officiels, sur demande ou d'initiative. Ceux-ci ont été préparés au sein des Commissions ou groupes de travail annexes. Vous trouverez ci-contre une vue synthétique de ces documents.

	Commission I « Production »	Commission II « Distribution »	Commission III « Assainissement »	Commission IV « Administration et Finances »	Commission V « Communication et RP »	Commission VI « Eau, Industrie et Agriculture »
Avis d'initiative d'AQUAWAL sur l'Avant-projet de Décret modifiant le Décret du 24 avril 2014 abrogeant les articles 1 ^{er} à 128 et 129 quater du Code wallon de l'Aménagement du Territoire, de l'Urbanisme, du Patrimoine et de l'Energie formant le Code de Développement territorial (02/03/2015)	●	●	●			
Proposition d'une indemnisation des distributeurs pour la perception du CVA (28/05/2015)				●		
Avis sur une proposition de conditions sectorielles : gestion des gadoues (01/07/2015)			● + EMAS			
Avis d'AQUAWAL sur le projet de Contrat de service d'Assainissement industriel (13/04/2015 - 18/08/2015)			● + EMAS			
Avis d'AQUAWAL sur le projet d'Arrêté du Gouvernement wallon modifiant le Code de l'eau et relatif à l'application de nouvelles valeurs seuils pour l'évaluation de la qualité des masses d'eau souterraines (24/09/2015)	●					
Avis d'AQUAWAL relatifs aux 2 ^{es} Plans de gestion par districts hydrographiques (PGDH) et aux Plans de gestion des Risques d'Inondation (PGRI) en Wallonie (13/10/2015)	●	●	●	●	●	●
Propositions d'AQUAWAL sur l'Arrêté ministériel fixant le Règlement général de Distribution d'eau en Région wallonne à destination des propriétaires et des usagers / Document AQUAWAL - Modification du Code de l'eau / Document AQUAWAL - Arrêté ministériel fixant le Règlement de distribution d'eau en Région wallonne à destination des propriétaires et des usagers (17/11/2015)		●		●		



Monsieur Yves RENSON
Président

Commission I « Production »

MISSION :

La Commission traite des sujets relatifs à la production et à la qualité de l'eau potable, y compris les aspects « Protection des captages ».

NOMBRE DE RÉUNIONS :

- 16 réunions dont :
- 3 réunions consacrées à l'aspect protection des captages,
 - 1 réunion du groupe de travail « AQUAWAL - SPW : révision des Annexes II et III de la Directive Eau Potable - Aspects généraux »,
 - 3 réunions consacrées aux travaux des groupes de travail et sous-groupe de travail mis en place avec le secteur carrier et le SPW,
 - 1 réunion consacrée au Comité de suivi de l'Accord de partenariat « AQUAWAL/RIWA-Meuse »,

COMPOSITION ACTUELLE :

Supervision : M. A. PALMANS (CILE)
Président : M. Y. RENSON (IECBW)
Vice-Président : M. P. BERTRAND (SWDE)
Secrétariat : Mme S. VERTONGEN (AQUAWAL)
Membres :
M. D. CHARLET (IDEA)
M. G. COLLIGNON (AIVE)
M. J.-M. COMPERE (CILE)
M. S. COURTOIS (VIVAQUA)
M. D. FOULON (IDEN)
M. G. HAVENITH (Service des Eaux de La Calamine)
M. G. MANISE (Régie des eaux de Chimay)
M. O. MONFORT (AIEC)
M. V. PAEPS (SPGE)
M. J.-L. ROLAND (AIEM)
M. J.-M. STEVENS (INASEP)
Experts associés aux travaux :
M. S. RONKART (SWDE)
M. M. RUELLE (SWDE)

I. ASPECT PRODUCTION ET QUALITE DE L'EAU

Principaux dossiers abordés :

- Examen de divers textes légaux et réglementaires repris dans la synthèse des avis et documents élaborés sur demande ou d'initiative (cf. supra) ;
- Examen des dossiers suivants :
 - Le suivi des travaux du Comité EU I «Eau potable» de l'EurEau et des travaux relatifs aux adaptations aux progrès techniques et scientifiques de la Directive 98/83/CE relative à la qualité des eaux destinées à la consommation humaine, ainsi que la mise en place de deux groupes de travail en collaboration avec le SPW : groupe de travail « AQUAWAL – SPW : révision des Annexes II et III de la Directive eau potable – Aspects généraux » et groupe de travail « AQUAWAL – SPW : révision des Annexes II et III de la Directive eau potable – Aspect laboratoire »,
 - Le suivi de la Convention IMHOTEP (Inventaire des Matières Hormonales et Organiques en Traces dans les Eaux Patrimoniales et Potabilisables) et du projet BIODIEN,
 - Les Water Safety Plans (WSP) via les réunions communes entre les trois Fédérations régionales,
 - L'entrevue avec l'AFCN sur la Directive Euratom (transposition fédérale de la Directive «Radioactivité» dans le domaine de l'eau),
 - Le rapport de la DGO3 sur les résultats de l'année 2014 de la qualité des eaux destinées à la consommation humaine,
 - La question de la présence d'abstese dans l'eau de distribution,
 - Le suivi de la réunion sur les biocides organisée par le SPF Santé publique, Sécurité de la Chaîne alimentaire et Environnement,

- Le dossier de la protection des ouvrages à la menace terroriste.

De manière générale, la Commission I « Production » a suivi l'ensemble des travaux menés par la Commission I « Production » (Objet : Protection des captages »).

Comités de suivi, groupes de travail et sous-groupes annexes :

- Comités de suivi :

La Commission a poursuivi sa collaboration avec la RIWA-Meuse via les travaux du Comité de suivi de l'Accord de partenariat « AQUAWAL/RIWA-Meuse ».

- Groupes de travail et sous-groupes de travail annexes :

- La collaboration avec le secteur carrié et le SPW s'est poursuivie via les travaux du groupe de travail « AQUAWAL – Secteur carrié – SPW » et du sous-groupe « Note SPW : subsidiation de la valorisation de l'eau d'exhaure ».

Le groupe de travail a procédé au suivi de la Convention (SPW-UNamur) : « Définition d'un indice d'interaction entre l'activité extractive et les ressources en eau et captages en Région wallonne ».

Les résultats de l'étude ont été présentés avec en parallèle, la poursuite de celle-ci dans le cadre de la procédure de validation de l'indice d'interaction mis au point dans ce contexte.

Le sous-groupe de travail « Note SPW : subsidiation de la valorisation de l'eau d'exhaure » a rédigé, en collaboration avec le SPW, une note relative aux projets de valorisation de l'eau d'exhaure des carrières et propositions de méthode de calcul du niveau de subsidence des projets à venir. Ce document

a été communiqué au Ministre de l'Environnement par le SPW.

La promotion de la plaquette d'information « Eau et Pierre : richesses wallonnes à valoriser » s'est poursuivie et un bilan de sa diffusion a été dressé.

- Un groupe de travail « Corrosion des installations intérieures » a été constitué dont les travaux débiteront en 2016.

Invités aux réunions, participation à différentes présentations :

La Commission a reçu dans le courant de l'année différents invités dont Messieurs Francis DELLOYE et Arnaud ROUELLE (DGO3).

La Commission a également répondu favorablement à une demande d'entrevue avec les représentants de la FWA, via ses experts des laboratoires, sur le dossier des néonicotinoïdes.

II. ASPECT PROTECTION DES CAPTAGES

Composition actuelle :

Monsieur Roland MASSET (DGO3), est systématiquement invité aux réunions concernant l'aspect « Protection des captages ».

Principaux dossiers abordés :

- La procédure d'intervention en cas d'incident « polluant » susceptible de menacer toute prise de distribution publique : contacts avec le SPW et la SPAQuE,
- La réflexion sur la problématique des citernes à mazout de moins de 3.000 litres et des citernes enterrées,
- La politique menée par INFRABEL en matière de désherbage de ses infrastructures,

- Le projet de courrier du SPW aux Communes relatif aux obligations en matière de protection des prises d'eau potable en Wallonie,
- Le suivi des travaux du groupe de travail « Réservoirs d'hydrocarbures »,
- La révision de la Convention-cadre et du PGDA III,
- La couverture financière en cas d'incidents en zone de prévention : mise en place d'une procédure,
- Le nettoyage des chaussées par les pompes,
- La proposition de rédaction d'une réponse-type à l'attention des Intercommunales de Développement économique dans le cadre de l'obtention d'un permis unique pour une prise d'eau à usage industriel,
- Le projet TOPPS, suivi par PhytEauWal : bonnes pratiques pour une meilleure protection des ressources en eau.

La Commission a reçu durant l'année Monsieur Bach Kim NGUYEN (ULg - GxABT) qui a présenté un exposé sur la « Caractérisation et optimisation de l'environnement par l'utilisation d'indicateurs biologiques - Présentation du tableau de bord BeeOdiversity ».



Monsieur Bernard MICHAUX
Président

Commission II « Distribution »

MISSION :

La Commission traite notamment des sujets relatifs à la distribution d'eau potable.

NOMBRE DE RÉUNIONS :

10 réunions.

COMPOSITION ACTUELLE :

Supervision : M. E. SMIT (SWDE)
Président : M. B. MICHAUX (CILE)
Vice-Président : M. G. LANUIT (SWDE)
Secrétariat : Mme S. VERTONGEN (AQUAWAL)
Membres :
M. P. CAPIAU (IDEA)
M. G. COLLIGNON (AIVE)
M. P. GILLAUX (IDEN)
M. G. HAVENITH (Service des Eaux de La Calamine)
M. O. MONFORT (AIEC)
M. V. PAEPS (SPGE)
M. Y. RENSON (IECBW)
M. J.-L. ROLAND (AIEM)
M. M. SEBASTIAN SANTAMARIA (VIVAQUA)
M. A. WILEMME (INASEP)
Expert associé aux travaux :
M. Ph. PLUMIER (CILE)

Suite à la décision du Comité de Direction du 1^{er} juillet, Monsieur Bernard MICHAUX (CILE) a été désigné comme nouveau Président de la Commission.

Principaux dossiers abordés :

- Examen de divers textes légaux et réglementaires repris dans la synthèse des avis et documents élaborés sur demande ou d'initiative (cf. supra) ;
- Examen des dossiers suivants :

- L'élaboration et la mise à jour de fiches techniques en vue d'une harmonisation des prescriptions techniques entre les sociétés de production-distribution d'eau associées à AQUAWAL dans le cadre des marchés de fournitures et de travaux.

Ce travail, démarré depuis 1997, s'est poursuivi en étroite collaboration avec un expert de la CILE, Monsieur Philippe PLUMIER, qui est chargé de l'ensemble du travail préparatoire.

Diverses fiches techniques ont été élaborées ou mises à jour par la Commission et validées par les Instances d'AQUAWAL dans le courant de l'année 2015 suivant un planning de travail défini.

La Commission a également souhaité qu'une procédure d'archivage des fiches techniques sur le site internet d'AQUAWAL soit mise en place.

En parallèle, la Commission a créé une nouvelle catégorie de fiches intitulées « Inventaire et analyse des défauts sur les fournitures et services » (FDA). L'objectif de ces fiches est de permettre un échange d'informations et d'expérience entre les membres en matière de produits et aussi de fourniture.

- L'état d'avancement du Décret du 30 avril 2009 relatif à l'information, la coordination et l'organisation des chantiers sous, sur et au-dessus des voiries ou des cours d'eau. Arrêtés d'exécution et Décret modificatif / Plateforme wallonne, de coordination de chantiers (POWALCO Asbl)/ Commission technique / Sous-groupe de travail « Vectorisation »,

- La réforme de Belgaqua,
- La mise en œuvre de la Circulaire administrative du SPW relative aux exigences légales à respecter par rapport à la présence de plomb dans l'eau du robinet,
- Le protocole d'accord relatif au déplacement des conduites de distribution d'eau dans le cadre des travaux d'assainissement et d'égouttage financés par la SPGE,
- Le suivi de l'argumentaire communiqué à la DGO1 relatif aux problèmes couramment rencontrés avec le SPW lors du déplacement ou de pose d'installations de transport, de distribution d'eau potable ou de collecte des eaux usées,
- Le suivi du recours en justice suite à l'article « Réducteurs de débit sur votre compteur d'eau... Racket ? »,
- Le développement du Smart Metering : état des contacts avec ORES / Débriefing de l'expérience-pilote avec la société UMS,
- Le suivi des travaux du Comité stratégique de la géomatique wallonne et la représentation du secteur de la production-distribution d'eau,
- Les travaux du groupe de travail « Affaires européennes » et notamment le document relatif à la réduction des fuites,
- La demande de reprise des discussions sur le contrat cadre de concession domaniale : GSM.

Invités aux réunions, participations à différentes présentations :

La Commission a assisté à une présentation par les représentants de la société LIQUILEAKS d'une nouvelle technique de détection de fuites grâce à l'hélium.

La Commission a également assisté à la présentation d'un système de détection de conduites via le système de localisation ELIOT, de même que ses membres ont été conviés à une visite d'un chantier de la CILE à Sclessin où un test-pilote a été réalisé.





Monsieur Jean-Pierre SILAN
Président
Président du Comité EU II
« Eaux usées » de l'EurEau

Commission III « Assainissement »

MISSION :

La Commission traite des sujets relatifs à l'assainissement des eaux usées, y compris la thématique « EMAS ».

NOMBRE DE RÉUNIONS :

55 réunions dont :
38 réunions ont été consacrées aux travaux des quatre groupes de travail « GEUTP »,
5 réunions à la thématique EMAS,
1 réunion au Comité de suivi de l'Accord de partenariat « AQUAWAL/ RIWA-Meuse,
2 réunions au groupe de travail « AQUAWAL-ÈWE : décomptes finaux ».

COMPOSITION ACTUELLE :

Supervision : Mme C. DECAMPS (IDEA)
Président : M. J.-P. SILAN (AIDE)
Vice-Présidents : M. O. LIENARD (IGRETEC) et M. B. VERHOYE (IPALLE)
Secrétariat : Mme S. VERTONGEN (AQUAWAL)
Membres :
M. P. BOREUX (IDEA)
M. O. BROERS (VIVAQUA)
Mme F. COLS (IDEA)
M. E. LEFEVRE (INASEP)
M. P. LEURIS (IBW)
M. V. PAEPS (SPGE)
M. P. WALHAIN (AIVE)

I. ASPECT ASSAINISSEMENT

Principaux dossiers abordés :

- Examen de divers textes légaux et réglementaires repris dans la synthèse des avis et documents élaborés sur demande ou d'initiative (cf. supra),
- Examen des dossiers suivants :
 - Le suivi des travaux du Comité EU II « Eaux usées » de l'EurEau, ainsi que la Présidence dudit Comité,
 - La fiabilité des échantillonneurs de gadoues de fosses septiques dans les stations d'épuration d'eaux usées résiduelles,
 - Le suivi du dossier PCRA,
 - La problématique de la qualité et de la fiabilité des tuyaux en béton armé,
 - Le suivi du dossier sur les chemins de roulement,
 - L'examen de la problématique de non assurabilité des aciers inoxydables en assainissement et rédaction d'une note de synthèse,
 - Les études de zone (PASH) : analyse économique du changement de régime d'assainissement,
 - Le suivi des travaux du GT « Autorisations de déversements » et le relais des questions posées par le groupe de travail à l'attention de la Commission,
 - Le suivi des travaux du groupe de travail « Services de garde »,
 - L'implémentation de la Directive « BROADBRAND »,
 - L'examen de la question sur le devenir des fonds de citernes d'eau de pluie,
 - La circulaire ministérielle relative à la reprise des ouvrages d'assainissement au sein des zones d'activités économiques,
 - La situation de l'égouttage en Wallonie et la démonstration d'une endoscopie des égouts à Colfontaine,

- Les projets de programmes pour les eaux marines belges,
- L'étude du SPF Santé sur les microplastiques,
- La demande de collaboration d'EPAMA au projet « Valoriser et optimiser la ressource Eau » par la création de synergies innovantes,
- La demande de collaboration à la vulgarisation d'un guide pratique à l'usage des communes et relatif à l'assainissement des eaux usées,
- Le protocole d'accord relatif au déplacement des conduites de distribution dans le cadre des travaux d'assainissement et d'égouttage financés par la SPGE.

Trois dossiers d'envergure ont été traités par la Commission durant l'année écoulée :

- Dans le cadre du suivi des travaux du groupe de travail « Procédure de réception des matériaux en Wallonie », la Commission a reçu Monsieur Xavier STASSART (SWDE), coordinateur des travaux, en vue d'une présentation de l'état de ceux-ci qui a permis à la Commission de rédiger une note à l'attention du Président d'AQUAWAL par rapport à l'implication du secteur Assainissement dans ce dossier.
- L'examen du projet de Contrat de service d'Assainissement industriel (Coût d'assainissement industriel / C.A.I.) pour lequel la Commission a rendu un avis et a été consultée à nouveau par la SPGE sur une version amendée du document pour rendre un second avis.
- La présentation de la gestion publique de l'assainissement autonome (GPAA) et la préparation des arrêtés du Gouvernement wallon sur lesquels la Commission sera consultée en 2016.

Ce débat prolongera en 2016 via la participation de la SPGE à une réunion spécifique sur ce dossier.

L'important travail des membres de la Commission en matière de gestion des eaux usées par temps de pluie, en collaboration avec la SPGE, peut être souligné. Les quatre groupes de travail « Gestion des eaux usées par temps de pluie – GEUTP » sont les suivants :

- Groupe de travail n°1 « Gestion amont » - coordinateur : Monsieur Eric LEFEVRE (INASEP)
- Groupe de travail n°2 « Réseaux : conception » - coordinateur : Monsieur Alain DAMBREME (IDEA)
- Groupe de travail n°3 « Gestion des réseaux » - coordinateur : Monsieur Philippe BROZAK (AIVE)
- Groupe de travail n°4 « Traitement » - coordinateur : Monsieur Benoît PIRON (AIDE)

Les coordinateurs des quatre groupes de travail ont été invités régulièrement aux travaux de la Commission en vue de réaliser un suivi de l'état d'avancement de ceux-ci et répondre aux diverses questions des membres.

Les travaux de la Commission et des quatre groupes de travail se poursuivront sur l'année 2016.

La Commission a également maintenu sa collaboration avec le SPF Santé publique, Sécurité de la Chaîne alimentaire et Environnement dans le cadre de la rédaction de l'Arrêté royal du 18/09/2015 fixant un cadre pour la définition des exigences de conception de biodégradabilité et de désintégrabilité des produits conçus pour être évacués dans les toilettes (M.B. du 23/10/2015), de même que l'Arrêté royal du 10/08/2015 relatif à des broyeurs dont le broyat est destiné à être éliminé dans des systèmes d'évacuation d'eaux résiduelles (M.B. du 23/10/2015).

De manière générale, la Commission III

« Assainissement » a suivi l'ensemble des travaux menés par la Commission III « Assainissement » (Objet : EMAS).

Comités de suivi et groupes de travail annexes :

La Commission a poursuivi sa collaboration avec la RIWA-Meuse via les travaux du Comité de suivi de l'Accord de partenariat « AQUAWAL/RIWA-Meuse ».

Groupes de travail et sous-groupes de travail annexes :

Les travaux du groupe de travail « AQUAWAL-ÈVE : décomptes finaux » ont été relancés en vue de la rédaction d'une note de synthèse « Accélération des décomptes finaux » dont la finalisation aura lieu en 2016.

II. ASPECT EMAS

Composition actuelle :

Maître MOERYNCK, juriste spécialisé en droit de l'environnement, participe systématiquement aux réunions pour l'examen du point relatif à la mise à jour de la veille et registre légal et réglementaire.

Principaux dossiers abordés :

- L'état d'avancement des démarches ISO 14001 et EMAS de chaque organisme d'assainissement agréé (présentation de l'audit externe réalisé au sein de chaque société),
- L'analyse des indicateurs de performance environnementale,
- Le suivi des contacts avec l'AWAC concernant le dossier « Odeur »,
- La portée de l'enregistrement et obligation EMAS d'audits internes, l'analyse des réponses reçues suite au courrier de la SPGE aux OAA concernant la « réflexion stratégique EMAS », notamment la portée du Scope,
- L'analyse EPTR,
- La formation ISO 14007 : 2015,

- La proposition de mesures de gestion de l'acceptation des gadoues de fosses septiques dans les stations d'épuration d'eaux usées résiduelles communes à l'ensemble des OAA,
- L'étude sur l'entretien des abords réalisée par IGRETEC (conséquence de l'interdiction d'utilisation des herbicides sur domaine public),
- Le projet de Contrat de service d'Assainissement industriel (Coût d'assainissement industriel / C.A.I.),
- La gestion des déchets d'emballage / Prime VAL-I-PAC,
- Le plan opérationnel « Radon »,
- La déclaration de participation attestant l'enregistrement EMAS au niveau européen,
- L'absence de concurrence lors de l'appel d'offres concernant la désignation des auditions externes,
- La taxe kilométrique VIAPASS.

Groupes de travail annexes :

Le groupe de travail « Autorisations de déversements », créé au sein de la Commission III « Assainissement » (Objet : EMAS), a poursuivi ses travaux visant à l'élaboration d'un formulaire-type et d'un Guide méthodologique pour la remise d'avis (rejets industriels, rejets agricoles, etc.) pour les OAA.

Monsieur Guillaume MICHIELS (IGRETEC), coordinateur des travaux du groupe de travail a participé à une réunion de la Commission III « Assainissement » en vue de relayer les questions soulevées par le groupe de travail.

Le groupe de travail « Service de garde » a été invité avec les membres des Commissions III « Assainissement » et IV « Administration et Finances » (Objet : Automatisation) à un exposé présenté par Monsieur Olivier BOURLON (INASEP) sur : « L'adaptation des délais d'intervention aux exigences environnementales ». Un avis sous les angles environnementaux et techniques des deux Commissions a été rédigé.



Monsieur Philippe Libertiaux
Président et membre du
Conseil d'Administration

Commission IV

« Administration et Finances »

MISSION :

Cette Commission présente la caractéristique d'être mixte et transversale. Elle traite des aspects juridiques, administratifs et financiers du secteur de l'eau, y compris les domaines de la sécurité, de l'automatisation, de la qualité (secteur de la production-distribution d'eau) et des ressources humaines.

NOMBRE DE RÉUNIONS :

- 31 réunions dont :
- 2 réunions du Comité d'Accompagnement sectoriel « Médiateur »,
 - 3 réunions du groupe de travail « Fonds social de l'Eau »,
 - 3 réunions du groupe de travail « Indemnisation de la perception du CVA »,
 - 3 réunions du groupe de travail « Règlement de fourniture d'eau »,
 - 6 réunions relatives à l'aspect Sécurité,
 - 5 réunions sur la thématique Automatisation,
 - 2 réunions concernant la question de la Qualité,
 - 3 réunions consacrées aux Ressources humaines.

COMPOSITION ACTUELLE :

Supervision : Mme I. JEURISSEN (SWDE)
Président : M. Ph. LIBERTIAUX (INASEP)
Vice-Président : M. E. GAZIAUX (IECBW)
Secrétariat : Mme S. VERTONGEN (AQUAWAL)
Membres :
M. M. BERTINCHAMPS (IGRETEC)
M. R. COPPE (VIVAQUA)
Mme F. DE BROUCKERE (IDEA)
M. F. DELFOSSE (AIDE)
M. Ph. FRERE (IGRETEC)
M. M. GOFFIN (CILE)
M. G. HAVENITH
(Service des eaux de La Calamine)
Mme K. IMBERECHTS (IPALLE)
Mme V. JAMME (IBW)
M. Th. JEHASSE (SWDE)
M. O. MAILLEUX (AIVE)
M. V. PAEPS (SPGE)
M. Ch. PIRON (VIVAQUA)
M. R. SAUVAGE (INASEP)

I. ASPECT ADMINISTRATION ET FINANCES

Principaux dossiers abordés :

- Examen de divers textes légaux et réglementaires repris dans la synthèse des avis et documents élaborés sur demande ou d'initiative (cf. supra),
- Examen des dossiers suivants :
 - Le suivi des travaux du Comité EU III « Législation et Economie » de l'EurEau,
 - La réflexion sur la régionalisation de la fixation du prix de l'eau,
 - La taxation des Intercommunales à l'impôt des sociétés, avec une réunion élargie de la Commission à l'ensemble des sociétés associées,
 - La problématique des modalités d'exemption dans le cadre du remboursement du CVA dans le cas des exploitations agricoles,
 - La possibilité d'extension de la mission d'agents constatateurs au secteur de la production-distribution d'eau,
 - Le suivi de l'étude entre le SPW, AQUAWAL et le Centre d'Etudes en Habitat Durable (CEHD) sur les consommations résidentielles d'eau et d'énergie en Wallonie.

Comité d'Accompagnement sectoriel « Médiateur » et groupes de travail annexes :

L'expérience-pilote lancée à l'initiative du service de médiation Wallonie-Bruxelles avec les quatre Intercommunales associées : CILE, INASEP, IECBW et IDEN s'est poursuivie. Le Comité d'Accompagnement sectoriel « Médiateur » créé a continué à suivre l'évolution du pilote qui vise à mener sur une durée de douze mois une expérience de médiation avec des acteurs sélectionnés afin d'en tirer des enseignements qui devraient permettre la mise en œuvre des dispositions décretales de référence pour le développement de la médiation au

niveau des pouvoirs subordonnés en Wallonie. Ses travaux se prolongeront en 2016 avec la désignation notamment de deux représentants d'AQUAWAL au sein du Comité de suivi et d'évaluation qui sera mis en place.

Un groupe de travail « Indemnisation de la perception du CVA » créé suite à la demande du Ministre de l'Environnement de réflexion sur la révision des modalités de perception du CVA par les distributeurs d'eau a poursuivi ses travaux. Une proposition relative à l'indemnisation des distributeurs pour la perception du CVA a été communiquée au Ministre de l'Environnement.

Un groupe de travail « Fonds social de l'eau » constitué en vue de réfléchir, en collaboration avec la SPGE et la Fédération des CPAS, notamment sur le doublement de la redevance et ses possibilités d'affectation, suite au Décret relatif au financement de la politique de l'eau a poursuivi ses travaux durant l'année 2015. D'autres questions ont été soumises à son analyse et notamment la question du placement de limiteur de débit. De manière générale, la Commission IV « Administration et Finances » a suivi l'ensemble des travaux menés par la Commission IV « Administration et Finances » (Objet : sécurité), (Objet : Automatisation), (Objet : Qualité) et (Objet : Ressources humaines).

II. ASPECT SECURITE

Composition actuelle :

Monsieur Xavier ROBERT (Assuralia) est invité systématiquement aux travaux de la Commission et des groupes de travail annexes. La Commission a tenu une réunion décentralisée dans les locaux de l'incubateur Initialis à Mons. Celle-ci a été couplée à une visite de la station d'épuration de l'IDEA de Chapelle-Lez-Herlaimont.

Principaux dossiers abordés :

- L'examen des législations nouvelles en matière de sécurité,
- La problématique des autorisations de police pour les interventions en voiries,
- La sécurité du personnel exploitant aux abords de câbles haute tension,
- Le suivi des visites communes de chantiers proposées par la Commission IV « Administration et Finances » (Objet : Qualité),
- Le suivi du Mémoire de fin d'études de Madame Glenda SURACI (IECBW) sur le thème de la politique du maintien des aînés au travail.

Groupes de travail annexes :

Le groupe de travail « Fonctionnement du SIPP », établi pour répondre à la demande de la SPGE d'élaboration d'une méthodologie de calcul de la charge de travail du SIPP a poursuivi ses travaux. Monsieur Christian LAMBINET (SPF Emploi, Travail et Concertation sociale) a été associé à ceux-ci. Un tableau de synthèse reprenant l'ensemble des données SIPP pour chaque OAA calculées sur base de la méthode « LAMBINET » a été finalisé et communiqué à celle-ci.

Invités aux réunions :

En vue d'alimenter sa réflexion en matière de logiciel développé dans le cadre de veille juridique, la Commission a reçu un représentant de la société SAFETIFY venu présenter le logiciel développé en matière de gestion dynamique des risques.

III. ASPECT AUTOMATISATION

Principaux dossiers abordés :

- Le délestage électrique et les répercussions sur les ouvrages des opérateurs,
- La poursuite des travaux sur les consommations énergétiques/Économie d'énergie : optimisation,
- La question de la constitution d'un stock de pièces sensibles d'automates,
- L'Arrêté royal du 04/12/2014 concernant les prescriptions minimales de sécurité des installations électriques sur les lieux de travail (M.B. du 21/12/2012),
- L'étude et l'analyse des différentes situations communes en matière de protection des ouvrages - Elaboration de méthodologies standards qui pourraient convenir à tous - Analyse des rapports émis par « AXA » et mise en commun des solutions éventuelles à mettre en œuvre.

Invités aux réunions :

La Commission a accueilli Monsieur William CHAIDRON (AIVE) qui a présenté un exposé sur « Zone de Bouillon - Test réseau 3G en Province du Luxembourg, retour des tests du M340 et retour des tests de la plateforme "Clear Scada" ».

Groupes de travail annexes :

La Commission a suivi, en collaboration avec la Commission III « Assainissement » (Objet : EMAS) les travaux du groupe de travail « Services de garde » et notamment la présentation par Monsieur Olivier BOURLON (INASEP) d'un exposé sur : « L'adaptation

des délais d'intervention aux exigences environnementales ». Un avis sous les angles environnementaux et techniques des deux Commissions a été rédigé. Ses travaux se poursuivront en 2016.

IV. ASPECT QUALITE

La Commission a tenu une réunion décentralisée à la station de production de VIVAQUA à Tailfer qui a été suivie d'une visite des infrastructures et de la projection d'un film.

Principaux dossiers abordés :

- La mise en place d'une veille juridique légale et réglementaire commune au secteur,
- La mise en place de visites réciproques de chantiers en activité,
- La nouvelle édition de la norme ISO 9001 – version 2015.

Monsieur Yves PAULET (VIVAQUA), coordinateur des travaux, a présenté l'audit du processus « suivi » de la législation au sein de sa société.

La Commission a poursuivi sa réflexion pour la mise en place d'une procédure d'audits externes croisés entre les sociétés associées avec la fixation d'un planning et des sujets à aborder. Cette procédure se concrétisera de manière formelle en 2016.

V. ASPECT RESSOURCES HUMAINES

Principaux dossiers abordés :

Sur base de tableaux de synthèse, la Commission a abordé les thèmes suivants :

- La cartographie : fonctions, emplois (barèmes),
- L'absentéisme,
- L'aménagement de fin de carrière.

A l'issue de chaque réunion, un échange de vues sur les nouvelles législations et leur impact a eu lieu.



Madame Colette BAWIN
Présidente

Commission V

« Communication et Relations publiques »

MISSION :

La Commission élabore des projets de communication sur demande des Instances d'AQUAWAL.

NOMBRE DE RÉUNIONS :

7 réunions.

COMPOSITION ACTUELLE :

Supervision : M. A. GILLIS (IECBW)

Présidente : Mme C. BAWIN (CILE)

Vice-Président : M. E. FONTAINE (INASEP)

Secrétariat : Mme F. MERENNE (AQUAWAL)

Membres :

Mme I. BREELS (AIVE)

M. B. CHOQUET (IGRETEC)

Mme M.-E. DELTENRE (VIVAQUA)

Mme P. DENIS (AIDE)

M. J. GHISLAIN (IPALLE)

Mme L. IKER (SPGE)

M. R. LATEUR (IBW)

M. B. MOULIN (SWDE)

Mme N. SWAELENS (IECBW)

M. P. VANESSE (SWDE)

Mme E. ZIMBILI (IDEA)

La Commission s'est vu confier **un dossier principal en 2015 : la mise en place d'un stand commun au Salon des Mandataires**. C'est ainsi qu'un groupe de travail s'est constitué afin de mettre sur pied le « **Village de l'eau** ». Celui-ci est composé des sociétés CILE, IECBW, INASEP, SPGE, SWDE et l'Asbl ÊWE; il s'est réuni six fois en 2015 et sa mission sera reconduite en 2016.

Durant l'année 2015, la Commission a continué la promotion et la diffusion des deux dossiers pédagogiques « Au fil de l'eau » et sa version allemande « Der Lauf Des Wassers » et « Bon voyage, l'eau » et sa version allemande : « Wenn das Wasser auf Reisen geht! ». Deux mille cinq cents exemplaires de la version française du dossier « Au fil de l'eau » ont été réimprimés en 2015.

Les sociétés CILE, IECBW, INASEP, SPGE, IDEA, IPALLE et AIDE ont diffusé le calendrier scolaire 2015-2016 réalisé par la CILE et destiné aux élèves et enseignants de classes primaires.



Monsieur Jean-Michel COMPERE
Président

Commission VI

« Eau, Industrie et Agriculture »

MISSION :

Cette Commission présente la caractéristique d'être mixte et transversale. Elle traite des implications de l'agriculture et du monde industriel sur le secteur de l'eau.

La Commission ne s'est pas réunie en 2015 mais elle a été associée à diverses réunions organisées avec d'autres Commissions et a répondu à de nombreuses consultations par mail.

COMPOSITION ACTUELLE :

Supervision : M. G. DELBAR (IPALLE)

Président : M. J.-M. COMPERE (CILE)

Vice-Président : M. H. ZEMAN
(IGRETEC)

Secrétariat : Mme S. VERTONGEN
(AQUAWAL)

Membres :

M. O. BOURLON (INASEP)

M. M. CLOSSET (SWDE)

Mme M. DERICK (VIVAQUA)

M. M. LEJEUNE (AIVE)

M. J. LEMLYN (AIDE)

Mme I. MASSART (IBW)

M. V. PAEPS (SPGE)

M. O. PARENT (IPALLE)

Groupes de travail

Deux groupes de travail créés à la fin de l'année 2014 ont démarré réellement leurs travaux en 2015 :

- Le groupe de travail « Attestation "Eau" dans le cadre de mutations immobilières »
- Et le groupe de travail « Procédure de réception des matériaux en Wallonie ».

Ces deux groupes de travail ont été constitués sur base d'appels à candidatures au sein des Commissions I « Production », II « Distribution » et III « Assainissement ».

Focus sur leurs travaux :

• **Le Groupe de travail « Attestation "Eau" dans le cadre de mutations immobilières »** a tenu douze réunions sous la coordination de Monsieur Marc GERLACHE (CILE).

Sur demande de l'UVCW, un représentant de celle-ci a été associé de manière permanente aux discussions.

A noter que ces travaux répondent à un souhait du secteur émis dès 2008 de développer, à l'instar de la Flandre une procédure de certification des installations intérieures des habitations (eau potable et eaux usées).

L'objectif du groupe de travail est de répondre à la demande du Ministre de l'Environnement d'élaboration d'une procédure de certification des installations intérieures d'eau potable et d'eaux usées dans le cadre de son projet de mise en place d'un « Passeport Eau ».

Des états d'avancement des travaux dans le cadre des entrevues régulières entre le Comité de Direction d'AQUAWAL et le Ministre de l'Environnement ont été réalisés

qui ont permis au Ministre d'orienter la réflexion menée en fonction de ses attentes.

• **Le groupe de travail « Procédure de réception des matériaux en Wallonie »** a tenu douze réunions sous la coordination de Monsieur Xavier STASSART (SWDE).

L'objectif du groupe de travail est de réfléchir à la mise en place d'une procédure de réception des matériaux commune à l'ensemble du secteur de l'eau (standardisation des procédures et possibilités de mutualisation des moyens).

A noter que le groupe de travail a démarré sa réflexion sur base d'une note d'orientation, qui avait été rédigée par la Commission II « Distribution » en 2007.

Les travaux de ces deux groupes de travail se poursuivront en 2016.



SERVICE ÉTUDES

RAPPORT ANNUEL

Les difficultés de paiement et le recouvrement des créances sont au cœur des activités de recherche d'AQUAWAL en 2015. En effet, les difficultés de paiement font perdre, chaque année, aux opérateurs d'eau, 2,5% de leur chiffre d'affaires.

Ces recherches prennent différentes formes :

- Réalisation d'une étude sur les consommations d'eau et d'énergie en collaboration avec le Centre d'Études en Habitat Durable.
- Participation aux discussions relatives à la réforme du Fonds social de l'eau en Wallonie.
- Définition d'une formule standardisée de taux d'irrécouvrables entre distributeurs d'eau.
- Participation au groupe de concertation organisé par le Centre pour l'Égalité des Chances en vue de l'élaboration du huitième rapport bisannuel : « Services Publics et pauvreté ».

Par ailleurs, l'association Aqua Publica Europea s'intéresse également à cette thématique et prévoit de sortir, dans le courant de l'année 2016, un document technique sur les aides préventives et curatives aux ménages en difficulté de paiement en collaboration avec AQUAWAL.

Étude relative aux consommations résidentielles d'eau et d'énergie

Cette étude actualise les données relatives au lien entre les consommations d'eau et les caractéristiques des ménages datant de 2009. Cette analyse est également élargie aux consommations énergétiques liées au logement, thématique portée par le Centre d'Études en Habitat Durable (CEHD) avec lequel un partenariat se noue autour des thématiques liant l'eau et le logement, notamment via l'identification des logements potentiellement vacants sur base des consommations d'eau et d'énergie.

Cette étude a permis d'identifier un profil-type des consommateurs pour lesquels la facture d'eau représente un poids trop lourd dans le revenu. Ainsi le risque de difficulté de paiement de leur facture d'eau est d'autant plus élevé que :

- La taille du ménage est importante ;
- L'âge de la personne de référence du ménage est proche de la tranche 45-54 ans ;
- Le ménage est locataire d'un logement public/social.

Il est par ailleurs important de noter que les difficultés de paiement en matière énergétique concernent la plupart du temps des ménages de profil différent.

Enfin, il faut également souligner, qu'à taille équivalente, la consommation d'eau des ménages rencontrant des difficultés pour s'acquitter de leur facture est nettement plus importante que pour les autres ménages, indiquant ainsi que ces problèmes peuvent être résolus à l'aide de mesures préventives non-tarifaires.

Le Fonds social de l'eau

Conscient de ces difficultés, le Gouvernement wallon a décidé, comme le souhaitent depuis plusieurs années les opérateurs de l'eau, de doubler la contribution au Fonds social de l'eau.

Cette augmentation était rendue nécessaire de par l'épuisement complet des droits de tirage. L'occasion a également été saisie de modifier le fonctionnement de ce mécanisme afin de corriger les quelques petits défauts. Ainsi, plusieurs réunions ont eu lieu à l'initiative de la SPGE pour modifier l'Arrêté du Gouvernement wallon relatif au Fonds social. Ce dossier devrait aboutir prochainement afin de rendre cette réforme opérationnelle le plus tôt possible.

Coupages d'eau et limiteurs de débit

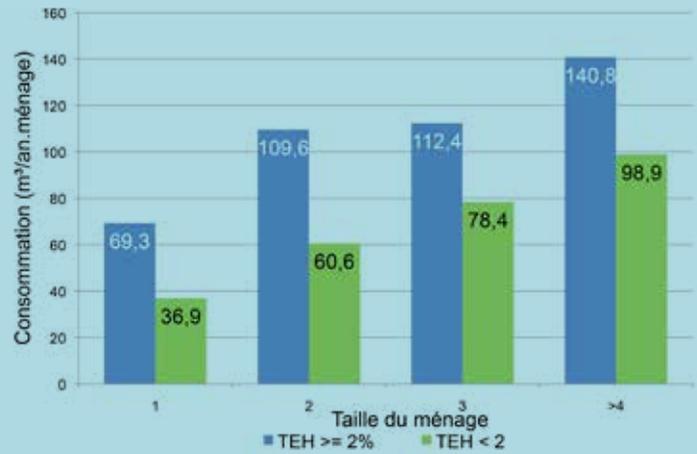
En cas de non-paiement persistant malgré les différentes méthodes de médiation et de recouvrement, le distributeur d'eau peut demander la coupure de l'alimentation en eau. Il doit à cette fin disposer d'une décision de la justice de paix l'autorisant à procéder à une telle interruption.

Cette autorisation est cependant de plus en plus difficile à obtenir en raison d'une certaine réticence des juges à l'octroyer en vertu du droit à l'eau reconnu par les Nations-Unies comme un droit fondamental.

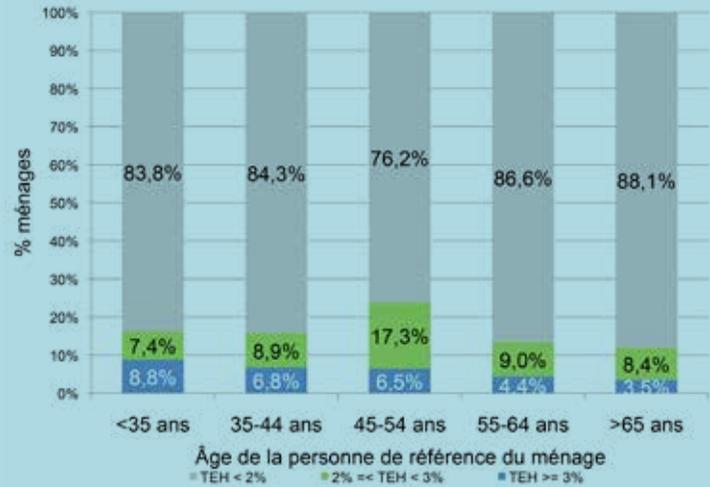
Les opérateurs sont convaincus que le droit à l'eau n'implique pas la gratuité de l'eau et ils ne souhaitent donc pas qu'une interdiction généralisée de coupure d'eau, comme elle est intervenue en France, voie le jour en Wallonie. Ils utilisent donc de plus en plus de limiteurs de débit afin de conserver une fourniture minimale d'eau. Aussi AQUAWAL a-t-elle travaillé sur une procédure permettant de consolider et d'encadrer la limitation du débit d'eau en cas de défaut de paiement de la part d'un ménage. Cette base légale a été proposée afin de permettre de distinguer les ménages « mauvais payeurs » des personnes en réelles difficultés financières. L'objectif étant de ne viser que les premiers, en permettant au CPAS d'intervenir afin d'éviter de diminuer le débit chez les ménages précarisés.

Les opérateurs sont par ailleurs très soucieux des récentes évolutions dans certains pays où à la fois les coupures d'eau et les limitations de débit sont interdites par la loi ou par la justice.

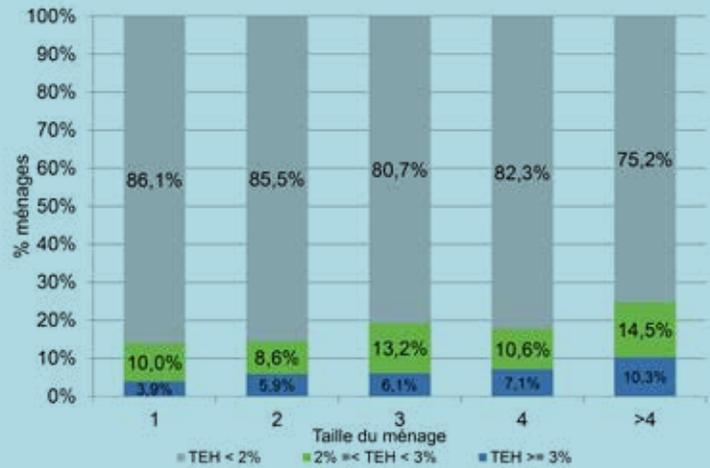
Comparaison des consommations d'eau moyennes entre les ménages en précarité hydrique (TEH $\geq 2\%$) et les autres ménages (TEH $< 2\%$) en fonction de la taille du ménage



Pourcentages des ménages en précarité hydrique selon l'âge de la personne de référence du ménage



Pourcentages des ménages en précarité hydrique selon la taille du ménage



COMMUNICATION ET SENSIBILISATION

RAPPORT ANNUEL

Les Assises de l'eau en Wallonie

Comme à l'accoutumée, le colloque s'est tenu en mars dans le cadre de la journée mondiale de l'eau et a réuni trois cent cinquante personnes intéressées par la gestion des réseaux d'égouttage.

Les exposés ont permis de revenir sur l'évolution des impositions européennes et wallonnes en insistant sur les conséquences de celles-ci pour les communes wallonnes. Le financement de l'égouttage a également fait l'objet de deux exposés qui ont suscité des débats intéressants.

Nos voisins flamands, bruxellois et français ont partagé leur expérience avec le public en expliquant la façon dont ils gèrent l'égouttage, son financement et en insistant sur les similitudes et différences avec la Wallonie. C'est Monsieur Alain ROCHE, Président de l'ASTEE, qui a fait l'honneur à AQUAWAL de présenter l'expérience française.

Pour clôturer les conférences, Monsieur Carlo DI ANTONIO, Ministre de l'Environnement, a exposé les principales priorités du Gouvernement wallon en termes de gestion de l'eau et les dossiers importants en cours, comme par exemple la certification des installations intérieures d'eau potable et d'eaux usées.

Du nouveau pour les Assises de l'eau en 2016 !

Dans un souci d'améliorer les conditions matérielles de l'évènement et afin d'augmenter leurs capacités d'accueil, les Assises de l'eau déménageront. Le WEX à Marche-en-Famenne s'associera à l'organisation de la manifestation en accueillant le colloque dans ses infrastructures et en agrémentant d'un salon où des sociétés privées exposeront leurs produits et leur savoir-faire.

L'Assemblée générale annuelle d'AQUAWAL

Celle-ci fut organisée à Orval, dans le Sud de la Province de Luxembourg, et couplée à une visite de l'Abbaye pour le plus grand plaisir des invités. L'occasion pour AQUAWAL de présenter les activités de l'année 2014 et de revenir les dossiers d'envergure et sur les enjeux futurs du secteur de l'eau.

Le Comité de Direction et la Présidence ont été renouvelés et Monsieur Bernard ANTOINE, Directeur général adjoint du groupe IDELUX-AIVE a succédé à Monsieur Alain GILLIS, Directeur général de l'IECBW.

Madame Célia BLAUDEL, Présidente d'Eau de Paris et d'Aqua Publica Europea, invitée d'honneur de l'évènement, a dressé le bilan plus que positif du processus de municipalisation d'Eau de Paris en présentant les nombreux avantages qui en découlent, notamment une gestion financière beaucoup plus transparente. Elle a également dévoilé les projets futurs d'Eau de Paris et a mis en exergue les enjeux du secteur de l'eau européen pour les années à venir, en ne manquant pas d'insister sur le rôle de l'Association Aqua Publica Europea (APE).

Le « Village de l'eau »

AQUAWAL a organisé la présence d'une partie de ses sociétés associées sur un stand commun au Salon des Mandataires qui se déroulera en février 2016. Les opérateurs de l'eau occuperont une surface de plus de deux cents mètres carrés dans le Palais II du WEX à Marche-en-Famenne.

L'ASBL ÊWE, Entreprises Wallonnes de l'Eau, rejoindra la CILE, l'IECBW, l'INASEP, la SWDE et la SPGE sur le Village de l'eau afin d'exposer les réalisations des entreprises privées actives dans le secteur de l'eau et de mettre en exergue les collaborations exemplaires entre les deux secteurs.

Au terme d'une procédure de marché public lancée en septembre, un prestataire a été désigné notamment pour coordonner la réalisation du stand, la création et l'impression des visuels, le montage et le démontage.



Page LinkedIn et newsletter mensuelle "L'Actu".

Sur demande de son Comité de Direction, AQUAWAL est présente sur le réseau social LinkedIn depuis près de 2 ans ; elle y publie régulièrement des informations destinées au secteur de l'eau et relaye les actualités de ses membres. Plus de septante nouvelles et partages ont été publiés en 2015 ! Le site internet d'AQUAWAL est quant à lui mis à jour et alimenté régulièrement.

En parallèle, AQUAWAL informe ses membres mensuellement à travers l'Actu, newsletter interne, envoyée à trois cents personnes et regroupant les événements passés et à venir du secteur, une revue de presse, les grandes actualités du monde de l'eau et les textes légaux pouvant intéresser les membres.

Assemblée générale de l'EurEau à Namur

L'EurEau, Fédération européenne des associations nationales des services d'eau, a organisé son Assemblée générale en Belgique, au Château de Namur.

AQUAWAL et la SPGE ont été chargées d'organiser le séjour et de coordonner la venue de quelque trente membres. Cette mission s'est concrétisée par l'organisation de navettes afin d'acheminer les convives vers le lieu de l'évènement, la gestion des inscriptions à l'évènement, des réservations d'hôtels et la mise en place du catering. En parallèle, des activités culturelles et sportives ont été prévues pour les personnes accompagnant les membres de l'EurEau.

Une présentation du secteur wallon de l'eau a eu lieu à la station d'épuration de Namur que les invités ont pu visiter en présence de représentants de l'INASEP et de la SPGE. Celle-ci s'est poursuivie par une rencontre entre les représentants wallons, bruxellois, flamands et européens du secteur de l'eau lors d'une soirée sur le Bateau Belrive, amarré au pied du Parlement wallon, où des représentants de la Ville de Namur et du Ministre de l'Environnement étaient présents.

Réponses aux demandes de documentations et réimpression de supports

AQUAWAL poursuit la diffusion des supports suivants, en réponse aux demandes de documentation des professionnels de l'éducation, du grand public et des professionnels du secteur :

- DVD « Le voyage de l'eau »,
- Brochure « L'eau du robinet et la santé »,
- Brochure « Demain, l'eau est dans ma nature »,
- Brochure « Quelques conseils pour l'utilisation optimale de votre adoucisseur d'eau »,
- Brochure « Statistiques de l'eau potable et de l'assainissement des eaux usées en Wallonie – Rapport 2014 »,
- Poster du cycle de l'eau potable,
- Dépliant « Le prix de l'eau en toute transparence »,
- Dossier « Les secrets de notre eau du robinet ».

Le dossier pédagogique « Au fil de l'eau », sommairement mis à jour et réimprimé en 2015, a été présenté au Salon Educ qui s'est déroulé en octobre à Charleroi, tout comme le dossier « Bon voyage, l'eau ».

En 2015, AQUAWAL a répondu aux demandes d'enseignants et élèves désireux de recevoir le calendrier scolaire 2015-2016 réalisé par la CILE. Cinq cents calendriers ont ainsi été diffusés à la rentrée 2015.

Séances d'informations

AQUAWAL poursuit son rôle de plateforme d'échanges durant l'année 2015 en organisant cinq séances d'informations à destination des associés :

- Le Plan de délestage 2015-2016 par Monsieur Paul DEWIL (Centre régional de crise - CRC-W),
- La géothermie par Messieurs Vincent VANDENHEEDE et Laurent PIRONT (Bureau d'études GEOLYS),
- Le Schéma directeur de l'exploitation des ressources en eau par Monsieur Marc CLOSSET (SWDE),
- Les projets de deuxièmes Plans de Gestion par Districts Hydrographiques (PGDH) et de Plans de Gestion des Risques d'Inondations en Wallonie (PGRI) par Messieurs Nicolas FERMIN et Benjamin ENGLEBERT (SPW-DGO3),
- Les résultats relatifs à la qualité des eaux destinées à la consommation humaine par Monsieur Arnaud ROUELLE.



CONVENTION-CADRE DU PROGRAMME DE GESTION DURABLE DE L'AZOTE EN AGRICULTURE EN WALLONIE (PGDA)

NITRAWAL : une structure active depuis 15 ans pour la protection de la ressource en eau

Voilà quinze années que Nitrawal travaille au cœur du monde agricole afin d'aider les agriculteurs à appliquer des pratiques adaptées à la préservation de la qualité des eaux vis-à-vis de la pollution par le nitrate. Cet anniversaire était l'occasion pour l'asbl de dresser un bilan ainsi que de mettre en avant les actions-captages lors d'un événement organisé le 25 septembre 2015. C'est ainsi que plusieurs agents du SPW, de représentants de cabinets ministériels, de la Commission européenne, d'organismes de sensibilisation et des opérateurs du secteur de l'eau sont venues assister aux conférences données à la salle communale de Seneffe et visiter le point de captage de la SWDE situé à Arquennes.

Promouvoir les efforts réalisés

Lors de sa création, l'asbl Nitrawal ne bénéficiait pas d'une image positive auprès des agriculteurs. En effet, elle avait à l'époque principalement un rôle d'informateur concernant le nouveau Programme de Gestion de l'Azote (PGDA), législation assez contraignante pour le secteur agricole avec des impacts structurels et financiers sur les exploitations. Mais au fil du temps, le rôle et les outils de l'asbl se sont étoffés en apportant une aide efficace aux agriculteurs en fournissant par exemple des conseils pour la fertilisation ou des conseils pour la mise conformité des leurs infrastructures, mais également en pratiquant des actions de sensibilisation et vulgarisation. D'autre part, ces diverses normes et exigences légales ont entraîné différentes évolutions dans les pratiques agricoles avec, entre autres, une meilleure gestion des engrais de ferme (respect de quantités et de périodes d'épandage), la mise aux normes des infrastructures de stockage ou le semis de couvertures de sols (les cultures intermédiaires pièges à nitrate).

Les actions-captages : l'association entre agriculteurs et producteurs d'eau

Mais Nitrawal propose aussi à certains agriculteurs de s'engager dans une démarche plus approfondie : les actions-captages. Encadrés par l'asbl, les agriculteurs participent de manière volontaire à des actions complémentaires de protection de la qualité de l'eau. L'objectif de ces actions est également d'associer agriculteurs et producteurs d'eau autour d'une préoccupation commune bien définie : améliorer la qualité du captage d'eau. Ces captages sont considérés comme problématiques du fait notamment de leur teneur élevée en nitrate, très proche de la norme de potabilité des 50 mg par litre d'eau édictée par l'OMS. Et vu la vocation agricole des bassins d'alimentation de ces captages, les pratiques des agriculteurs contribuent très largement à cette situation de dépassement de la norme.

Fin 2004, une action captage a été mise en place à Arquennes. Financé par la SPGE, ce projet a vu s'associer certains agriculteurs de la région et la SWDE afin d'améliorer la qualité de l'eau du captage. D'autre part, Nitrawal offrait un encadrement des agriculteurs concernés. Un suivi scientifique de la qualité des eaux était quant à lui effectué par l'ULg – GxABT. Le projet a pris fin en 2010 mais le suivi de la qualité de l'eau continue à être opéré.

Fin 2004, une action captage a été mise en place à Arquennes. Financé par la SPGE, ce projet a vu s'associer certains agriculteurs de la région et la SWDE afin d'améliorer la qualité de l'eau du captage. D'autre part, Nitrawal offrait un encadrement des agriculteurs concernés. Un suivi scientifique de la qualité des eaux était quant à lui effectué par l'ULg – GxABT. Le projet a pris fin en 2010 mais le suivi de la qualité de l'eau continue à être opéré.

De bons résultats, oui mais...

Les résultats de l'application du PGDA ne peuvent être visibles partout. Pour cause ? Le temps de réponse variable d'un sol à un autre. Le point de captage d'Arquennes a la particularité d'avoir un temps de réponse particulièrement court. C'est pourquoi, après dix ans d'encadrement par Nitrawal, il est possible d'observer des résultats qui indiquent une tendance à la baisse de la teneur en nitrate dans les eaux. Aujourd'hui, trois des quatre prises d'eau de ce captage ont une teneur en nitrate qui est redescendue sous le seuil de potabilité. Si l'évolution de la qualité des eaux captées à Arquennes devait se confirmer, la SWDE pourrait étudier l'opportunité d'exploiter à nouveau ces eaux, en fonction des coûts pour réhabiliter la station de traitement et à condition que la tendance à l'amélioration de la qualité des eaux se confirme.

Mais attention, cette tendance est locale et varie d'un endroit à l'autre. Plusieurs captages actuellement en service présentent une teneur en nitrate supérieure à (ou très proche de) 50 mg par litre. D'où la nécessité de poursuivre les mesures visant à protéger l'eau sur l'ensemble de la Wallonie.



« Cette culture protège l'eau du robinet » : une toute nouvelle campagne de sensibilisation

Nitrawal a également profité de cet anniversaire pour dévoiler sa nouvelle campagne de sensibilisation. Ce sont ainsi de tout nouveaux panneaux qui ont été inaugurés. Ceux-ci mettent en avant l'une des mesures prises par les agriculteurs pour préserver la qualité de nos eaux : le semis de Cultures Intermédiaires Pièges à Nitrate (CIPAN). À travers ces panneaux disposés le long des routes wallonnes à la saison automnale, les passants peuvent observer, entre autres, de la moutarde, de la phacélie... et en apprendre plus en visitant le site internet « www.je-protege-leau.be ».

Chiffres clés 2015

Durant l'année 2015, les conseillers de Nitrawal ont effectué plus de 1.930 visites d'exploitations agricoles et ont établi 475 plans prévisionnels de fertilisation aux agriculteurs qui en ont fait la demande. Depuis la création de Nitrawal en 2001, ce sont près de 8.400 agriculteurs qui ont pris contact avec l'asbl. Nitrawal a aussi dispensé plus de 100 réunions sur des thématiques liées au PGDA et une vingtaine de formations dans les écoles d'agronomie et aux futurs agriculteurs.

La campagne de sensibilisation 2015 se clôture sur un bilan d'une centaine d'articles parus dans la presse (rédigés soit par Nitrawal soit par les journalistes relayant les campagnes de communication), cinq émissions de télévision et trois émissions de radio ainsi que plus de 15.000 visites du site internet de Nitrawal.

Résultats APL 2015

Durant l'automne 2015, près de 700 exploitations agricoles situées en zone vulnérable ont été contrôlées dans le cadre de la campagne APL. Lors de ce contrôle, qui est effectué chaque année, 5 % des exploitations agricoles, ayant au minimum 20 % de leur surface agricole utile en zone vulnérable sont contrôlées afin d'évaluer le respect des bonnes pratiques en matière de fertilisation azotée au sein de leur exploitation. Ce contrôle s'effectue par des mesures d'Azote Potentiellement Lessivable (APL), et donc du reliquat d'azote encore présent dans l'horizon de surface avant l'hiver et susceptible de lessiver au travers du sol avec les pluies hivernales et de contaminer la nappe phréatique.

Pour chacune des exploitations, trois parcelles ont été échantillonnées afin d'évaluer la quantité d'azote potentiellement lessivable présente dans le sol. Sur les quelque 689 exploitations contrôlées, 82 % ont reçu un avis conforme de la DGARNE. Parmi celles-ci, 492 sont sélectionnées d'une manière aléatoire et 197 présentes dans le programme d'observation, car elles étaient déclarées précédemment comme non conformes et doivent par conséquent, réaliser des analyses APL tant qu'elles n'ont pas, durant deux années consécutives, obtenu un statut conforme.

REPRÉSENTATIONS EXTÉRIEURES ET ACCORDS DE PARTENARIAT

RAPPORT ANNUEL

AQUAWAL assure, grâce à l'implication de ses représentants au sein de nombreuses entités reprises ci-après, une représentation active des opérateurs publics wallons du secteur de l'eau :

- **IWA (International Water Association)**

Association internationale des professionnels de l'eau.

- **EurEau (European Federation of National Associations of Water Services)**

Fédération européenne des associations nationales des services d'eau.

- **CEOCOR (European Committee for the study of corrosion and protection of pipes and pipeline systems)**

Comité Européen d'Etude de la Corrosion et de la Protection des Canalisations.

- **Aqua Publica Europea (APE)**

Association européenne pour la gestion publique de l'eau qui a pour vocation de rassembler les opérateurs publics des services d'eau et d'assainissement au niveau de l'Europe pour la promotion et le développement de la gestion publique de l'eau.

- **Belgaqua**

Fédération belge du secteur de l'eau.

- **B-IWA (Belgian Committee of IWA)**

Plate-forme de rencontres des acteurs dans le domaine de l'eau et d'échanges d'informations.

- **Bureau de Normalisation (NBN) et Centre européen de Normalisation (CEN)**

Instances de normalisation et de certification de projets de normes dans le secteur de l'eau.

- **Commission consultative de l'eau (CCE)**

Commission émettant des avis sur les projets de Décrets relatifs au domaine de l'eau et d'Arrêtés réglementaires pris en exécution des dispositions, ainsi que dans les autres cas prévus par le Décret relatif au Livre II du Code de l'environnement contenant le Code de l'eau.

- **Commission régionale des déchets**

Commission émettant des avis sur les projets d'Arrêtés réglementaires pris en vertu du Décret du 27 juin 1996 relatif aux déchets.

- **Comité de contrôle de l'eau**

Sa mission est de veiller au fait que l'évolution du prix de l'eau soit orientée dans le sens de l'intérêt général et de la politique de l'eau menée au niveau de la Région wallonne et à la prise en compte du Coût-Vérité.

- **Comité des Experts (SPGE)**

Remise d'avis au Comité de Direction et au Conseil d'Administration de la SPGE, soit d'initiative, soit à la demande de ceux-ci, sur toute question relative à la gestion de l'eau (et avis sur les questions techniques qui pourraient apparaître lors d'un différend entre un titulaire de prise d'eau, un distributeur ou un OAA et la SPGE).

- **Comité régional PHYTO**

Regroupe différents centres de recherche et institutions scientifiques, représentants du négoce, de l'industrie pharmaceutique et des Pouvoirs publics, dans le domaine des produits de protection des plantes.

- **Commissions Internationales de la Meuse (CIM) et de l'Escaut (CIE)**

La Commission Internationale de la Meuse a pour objectif d'aboutir à une gestion durable et globale de l'eau du district hydrographique international de la Meuse. La Commission Internationale de l'Escaut a pour objectif de mettre en place une coopération entre les Etats et les Régions riveraines de l'Escaut afin de réaliser une gestion durable et intégrée du district hydrographique international de l'Escaut.

- **CEBEDEAU (Centre d'expertise en traitement et gestion de l'eau)**

Laboratoire indépendant de recherche fondamentale et appliquée, spécialisé dans le traitement des eaux résiduaires et industrielles ainsi que des déchets qui en sont issus.

- **ISTE (Institut Supérieur des Techniques de l'Eau Asbl)**

Son but est de contribuer, par une approche technique et par le traitement des études de cas, à augmenter les capacités et les modes d'action des participants aux cycles de formation.

- **NITRAWAL**

Structure d'encadrement des agriculteurs pour la mise en œuvre du Programme de Gestion Durable de l'Azote en agriculture en Wallonie (PGDA) et de communication, vers les agriculteurs et les citoyens, des enjeux de ce programme.

- **PhytEauWal**

Asbl dont l'objectif est d'apporter son soutien aux utilisateurs de pesticides et d'autres produits assimilés, ainsi qu'aux autorités publiques compétentes en vue de mettre tout en œuvre pour réduire l'impact de ces produits sur les ressources en eau et l'environnement.

- **CBH (Comité Belge des Hydrogéologues)**

Son rôle est de promouvoir et d'encourager les études intéressantes directement l'hydrogéologie et d'en diffuser les résultats.

- **CNB PHI (Comité National Belge pour le Programme Hydrologique International)**

Programme intergouvernemental du système des Nations Unies consacré à la recherche dans le domaine de l'eau, à la gestion des ressources en eau, ainsi qu'à l'éducation et au renforcement des capacités.

- **Comité d'experts chargés de l'examen des demandes d'agrément des systèmes d'épuration individuelle**

Son rôle est de rendre un avis sur les demandes d'agrément de systèmes d'épuration individuelle afin que le particulier qui installerait un système d'épuration individuelle agréé puisse bénéficier d'une valorisation de la prime accordée.

- **Comité stratégique de la géomatique wallonne**

Son but est d'organiser la production et la diffusion de l'information géographique en Wallonie.

- **Aquapôle**

Pôle d'expertise et de recherche et développement en matière de gestion des eaux.

- **Polygone de l'Eau**

Centre de gestion de l'eau et centre de compétences des métiers de l'eau.

- **UVCW - Commission « Environnement » : groupe de travail « Eau ».**

- **UVCW : groupe de travail « Intercommunales ».**

- **Comité d'Avis - Fonds de solidarité internationale pour l'eau (FSIE)**

Comité instauré par l'article R.320bis - 8 du Code de l'eau qui vise à sélectionner les projets qui seront cofinancés par le Fonds de solidarité internationale pour l'eau dont l'objet est de soutenir de nouvelles dynamiques locales dans les pays en voie de développement en matière d'accès, de gestion et de partage de l'eau.

- **Association Eau et Climat asbl**

Cette asbl a comme objectif, au travers de la Semaine Universelle de l'Eau et du Climat (SUEC), d'organiser dans l'ensemble de la Wallonie, un festival de documentaires de haut niveau consacré à la problématique de l'eau et du climat et des journées scolaires.

- **Comité consultatif d'accompagnement du Plan comptable uniformisé dans le secteur de l'eau (CCPCE)**

Ce comité est instauré par l'article R.308Bis - 33 du Code de l'eau et vise à accompagner le processus de mise en œuvre et l'application du Plan comptable uniformisé de l'eau en Wallonie.

- **Conseil consultatif (COPRO)**

Pour la certification des revêtements à couler pour cunettes de chambres de visite en béton.

Comités d'accompagnement - Comités de suivi - Conventions de partenariat

- Convention SPGE/CEBEDEAU de prestations de service d'assistance technique et scientifique relative aux ouvrages d'épuration et de collecte : identification des coûts unitaires d'investissement.

- Convention d'assistance technique et économique en matière de traitement des eaux de dépotage et de lavage des unités de traitement et de regroupement des produits de curage des réseaux d'assainissement.

- Convention relative à la mise à disposition de l'expertise d'AQUAWAL au profit du Comité de contrôle de l'eau pour ce qui concerne les indicateurs de performance des services de distribution d'eau.

- Convention « Réduction des contaminations des eaux souterraines et des captages en particulier par les pesticides » - Projet de support scientifique et d'aide à la prise de décision (CRA-W / SPGE), via la Cellule Diagnostic Pesticide - Captage.

- Charte de concertation entre le secteur de la production d'eau et le secteur carrier.

- Convention « Examen des interactions entre les ressources en eau et l'industrie extractive en Région wallonne : définition d'un indice d'interactions entre l'activité extractive et les ressources en eau et captages en Région wallonne » (SPW/UNamur).

- Convention visant à l'actualisation des données relatives à l'activité extractive en Région wallonne « Etude Poty » (ULg).

- Convention SPGE - PhytEauWal « Coordination des actions mises en place pour les captages d'eau potabilisable et sensibles qualitativement du point de vue des pesticides ».

- Convention SPW - ULg « Caractérisation complémentaire des masses d'eau dont le bon état dépend d'interactions entre les cours d'eau de surface et les eaux souterraines ».

- Comité de suivi administratif du projet IMHOTEP : Inventaire des Matières Hormonales et Organiques en Traces dans les Eaux Patrimoniales et Potabilisables et du projet BIODIEN.

- Convention SPGE - SWDE - ULg Gembloux Agro-Bio Tech « Méthodologie de diagnostic environnemental de six captages de la SWDE sensibles qualitativement du point de vue nitrates ».

- Etude « Mise en œuvre du principe de la récupération des coûts (article 9 - Directive - Cadre Eau) : évaluation économique des coûts environnementaux en Région wallonne.

- Etude-pilote du Centre d'Etudes en Habitat Durable (CEHD) à Namur et Seraing sur l'identification des

- logements inoccupés sur base des consommations d'eau.
- Comité de pilotage de la Convention entre la Région wallonne et l'UCL « Mission de guidance sur le traitement approprié, et la capacité épuratoire des sols (Programme EPUSOL) ».
 - Comité d'accompagnement du programme de recherche « SEMTEP » : subvention allouée au groupement d'intérêt scientifique wallon de référence pour la qualité des eaux (GISREAU) en vue de l'évaluation des risques pour l'eau distribuée par certaines substances émergentes.
 - Comité de suivi et d'évaluation-Médiateur.
 - Comité de pilotage de la Convention entre la Région wallonne et l'UCL « Gestion des eaux pluviales en milieu urbain ».
 - Comité des experts de l'étude « Discrimination des flux bactériens en zone amont de zone de baignade ».

Groupes de travail

- Groupes de travail mis en place dans le cadre du Décret du 30 avril 2009 relatif à l'information, la coordination et l'organisation des chantiers sous, sur et au-dessus des voiries ou des cours d'eau. Arrêté d'exécution et Décret modificatif / Plateforme wallonne de coordination des chantiers (POWALCO Asbl) / Commission technique / Sous-groupe de travail : « Vectorisation ».
- Groupe de travail chargé d'anticiper les demandes industrielles en matière d'eau.
- Groupe transversal « Inondations » et groupe de travail « Dimensionnement des bassins d'orage ».
- Groupe de réflexion « Interdiction du dichromate de potassium ».
- Groupe de travail « Réservoirs d'hydrocarbures ».
- Groupe de travail « AQUAWAL – ÉWE : International ».

Accords de partenariat

• Suivi de l'Accord de partenariat entre AQUAWAL et l'ASTEE

Dans le cadre de la Convention de collaboration signée avec l'ASTEE (Association scientifique et technique pour l'Eau et l'Environnement), AQUAWAL reçoit systématiquement un exemplaire de la Revue « Techniques, Sciences, Méthodes ».

AQUAWAL a participé au 94^e congrès de l'ASTEE qui s'est tenu du 2 au 5 juin à Montauban. AQUAWAL dispose d'un mandat d'observateur au sein du Conseil d'Administration de l'ASTEE en la personne de Monsieur Jean-Michel COMPERE (CILE).

Ce mandat lui a permis de suivre de manière active les travaux de l'ASTEE et de proposer, en partenariat avec l'ULg, dans le cadre du bicentenaire de l'Université, de

tenir l'édition 2017 du Congrès en Belgique ; proposition qui a été validée par le Conseil d'Administration de l'ASTEE.

En 2016, AQUAWAL sollicitera le remplacement du poste d'observateur par un mandat d'Administrateur pour la Belgique.

• Suivi de l'Accord de partenariat entre AQUAWAL et la RIWA-Meuse

Dans le cadre de la mise à jour en 2010 de l'Accord de partenariat qui lie AQUAWAL et la RIWA-Meuse, des contacts réguliers ont lieu entre les deux entités, via notamment des réunions du Comité de suivi de l'Accord de partenariat et des contacts avec Monsieur Peter VERMAAT et Monsieur Harry RÖMGENS, respectivement Président et Directeur de la RIWA-Meuse.

Une réunion a été organisée qui a eu lieu à l'initiative de Water-link à Rumst. Au cours de celle-ci les thématiques suivantes ont été abordées : produits phytosanitaires et substances pharmaceutiques, révision de la Directive IPPC et implémentation de la Directive sur les normes de qualité environnementales, de même que le changement climatique.



RAPPORT FINANCIER BILAN ET COMPTE DE RÉSULTATS

Nous avons l'honneur de soumettre à votre approbation les comptes annuels de l'année 2015 (en € arrondis).

I Evolution des affaires, résultats et situation de la société

Le bénéfice de l'exercice 2015 est de 159.879 € contre une perte de 43.662 € l'exercice précédent.

Le coût des ventes et prestations s'élève à 612.611 €. Il était de 693.499 € en 2014.

Les charges financières sont stables, soit 448 € en 2015.

Les produits de l'exercice 2015 atteignent 772.938 €. Ils étaient de 660.071 € en 2014.

La situation des fonds propres est de 3.112.373 € à comparer au montant de 3.011.994 € au terme de l'exercice précédent.

Vous trouverez ci-après l'analyse des différentes variations de patrimoine et des comptes de résultats entre l'année 2014 et 2015.

Variation de l'actif 2015-2014

Des investissements pour un montant de 7.090 € ont été réalisés en 2015 dont 3.830 € en matériel informatique et 3.260 € en biens d'équipement.

Les immobilisations financières sont constantes. Elles représentent la participation SPGE ainsi qu'une caution de 181 €.

Les créances commerciales pour un montant de 17.733 € représentent un montant à recevoir du SPW pour 17.190 €, de l'IECBW de 468 € et deux acomptes versés pour un montant de 75 €.

Les autres créances, pour un montant de 15.534 €, représentent le montant de TVA à récupérer pour 3.906 €, des précomptes mobiliers retenus à la source sur la perception des intérêts financiers (920 €), l'ONSS payée d'avance (10.626 €) et divers montants pour 82 €.

Les valeurs disponibles et placements s'élèvent à 776.899 € dont 441.552 € en comptes épargne, 101.549 € en dépôts à terme, 233.546 € en comptes courants et 252 € en caisse.

Les comptes de régularisation sont de 50.299 € :

- charges à reporter 40.179 € qui se répartissent principalement entre des charges salariales relatives à l'année 2016 pour 8.129 €, la dotation Powalco 15.000 €, le montant de 15.000 € pour le village de l'eau et différentes factures pour 2.050 €.
- des produits acquis 10.120 € qui représentent principalement le solde à recevoir sur la convention PGDA pour 6.200 €, les précomptes à récupérer pour 3.834 € et des intérêts pour 86 €.

Variation du passif 2015-2014

Les capitaux propres s'élèvent à 3.112.373 € en augmentation de 100.379 € après affectation du résultat proposé pour l'exercice en cours. Ce montant représente le capital libéré pour 2.636.678 €, les réserves disponibles pour 314.048 €, la réserve légale pour 69.262 € et le bénéfice reporté pour 92.385 €.

Le montant de la provision pour risques et charges qui représentait l'indexation du loyer a fait l'objet d'une reprise de provision en accord avec le bailleur.

Le montant des dettes est de 136.245 €. Elles se répartissent en 9.601 € de dettes commerciales, 38.995 € de provision pour le pécule de vacances, un acompte reçu de 28.140 €, 6 € de dettes diverses, 52.693 € de dividendes et 6.810 € de précompte.

Le compte de régularisation de 1.630 € représente des charges à imputer sur l'exercice 2015.

Variation du compte de résultats 2015-2014

Les produits d'exploitation s'élèvent à 611.812 € et se répartissent en 435.138 € de facturations de prestations de service, 111.430 € de subsides liés aux diverses conventions d'études, de 5.452 € de frais récupérés, des recettes diverses pour 516 € et des actions avec les associés pour 59.276 €.

Les produits financiers de 124.390 € représentent 118.989 € de dividendes perçus sur la participation SPGE, 5.392 € d'intérêts sur la gestion de trésorerie et une différence sur paiement de 9 €.

Le coût des ventes et prestations de 612.611 € se répartit comme suit :

- Services et biens divers pour un montant de 239.200 €. Les principales dépenses sont les cotisations pour 33.756 €, les frais de dépenses en communication et relations publiques pour 23.670 €, 28.893 € de charges locatives, 20.547 € pour l'organisation de manifestations et de séminaires, 11.347 € d'honoraires, 4.868 € pour la maintenance Comase, 12.027 € pour les assurances, 41.762 € de frais exposés pour compte des associés, 3.939 € de frais de mission à l'étranger et 13.852 € de frais d'étude avec l'atelier Cambier.
- Les charges salariales sont de 366.967 €.
- Les amortissements sont de 3.235 €.
- Les autres charges d'exploitation pour 3.209 €.

En Euros non arrondis pour les besoins de l'affectation, le bénéfice de l'exercice est de 159.878,64 €.

Il est proposé d'affecter :

- 7.993,93 € à la réserve légale,
- 92.384,71 € au bénéfice reporté,
- 59.500,00 € à la rémunération du capital.

II Principaux risques et incertitudes

Néant.

III Evènements importants survenus après la clôture de l'exercice

Néant.

IV Circonstances susceptibles d'avoir une influence notable sur le développement de la société

Néant.

V Activités en matière de recherche et de développement

Néant.

VI Succursales

Néant.

VII Utilisation des instruments financiers

La société gère ses actifs financiers selon l'opportunité, au travers de comptes à vue, de compte à terme et de placements.

VIII Divers

Néant

Namur, le 17 mai 2016
Bernard ANTOINE
Président

1. Bilan

ACTIF	31/12/15	31/12/14
Actifs immobilisés	2.389.780,75	2.386.575,68
I. FRAIS D'ETABLISSEMENT		
	0,00	0,00
	0,00	0,00
III. IMMOBILISATIONS CORPORELLES		
Installations, machines et outillage	0,00	0,00
Mobilier et matériel roulant	9.822,18	6.617,11
	9.822,18	6.617,11
IV. IMMOBILISATIONS FINANCIERES		
Participations financières	2.379.777,84	2.379.777,84
Caution versée en numéraire	180,73	180,73
	2.379.958,57	2.379.958,57
Actifs circulants	860.466,57	762.560,37
VII. CREANCES A UN AN AU PLUS		
Créances commerciales	17.733,40	93.379,33
Autres créances	15.534,39	21.440,74
	33.267,79	114.820,07
VIII. PLACEMENTS DE TRESORERIE		
Autres placements	101.548,76	100.905,67
IX. VALEURS DISPONIBLES		
Banques	675.098,54	524.880,95
Caisse	252,10	230,23
	675.350,64	525.111,18
X. COMPTES DE REGULARISATION		
	50.299,38	21.723,45
TOTAL DE L'ACTIF	3.250.247,32	3.149.136,05

Tous les montants sont en euros.

PASSIF	31/12/15	31/12/14
Capitaux propres	3.112.373,03	3.011.994,39
I. CAPITAL		
A. Capital souscrit	6.236.678,07	6.236.678,07
B. Capital non appelé	-3.600.000,00	-3.600.000,00
	2.636.678,07	2.636.678,07
IV. RESERVES		
A. Réserve légale	69.261,94	61.268,01
B. Réserves indisponibles	0,00	0,00
D. Réserves disponibles	314.048,31	314.048,31
	383.310,25	375.316,32
V. BENEFICE - PERTE		
Bénéfice reporté	92.384,71	0,00
Perte reportée	0,00	0,00
	92.384,71	0,00
VII. PROVISIONS		
Autres risques et charges	0,00	36.271,46
	0,00	36.271,46
Dettes	136.244,78	100.870,20
IX. DETTES A UN AN AU PLUS		
Dettes commerciales	9.600,54	11.979,94
Acomptes reçus	28.140,00	0,00
Dettes fiscales, salariales et sociales	45.811,53	39.208,26
Dividende à distribuer	52.692,71	49.682,00
	136.244,78	100.870,20
X. COMPTES DE REGULARISATION	1.629,51	0,00
TOTAL DU PASSIF	3.250.247,32	3.149.136,05

2. Compte de résultats

	31/12/15	31/12/14
I. VENTES ET PRESTATIONS	611.811,55	533.487,19
Chiffres d'affaires	494.929,49	440.244,20
Autres produits d'exploitations	116.882,06	93.242,99
II. COUTS DES VENTES ET PRESTATIONS	612.610,53	693.499,12
Services et biens divers	239.200,22	285.643,85
Rémunérations, charges sociales et pensions	366.966,70	403.671,99
Amortissements et réductions de valeur sur frais d'établissement, sur immobilisations corporelles et incorporelles	3.234,97	3.572,28
Autres charges d'exploitation	3.208,64	611,00
III. BENEFICE D'EXPLOITATION - PERTE D'EXPLOITATION	-798,98	-160.011,93
IV. PRODUITS FINANCIERS	124.390,02	126.584,19
Produits des immobilisations financières	118.988,89	118.988,89
Produits des actifs circulants	5.401,13	7.595,30
V. CHARGES FINANCIERES	448,45	537,30
Charges des dettes	0,00	0,00
Autres charges financières	448,45	537,30
VII. PRODUITS EXCEPTIONNELS	36.736,05	0,00
VIII. CHARGES EXCEPTIONNELLES	0,00	9.696,98
IX. RESULTAT DE L'EXERCICE	159.878,64	-43.662,02
AFFECTATIONS ET PRELEVEMENTS		
Bénéfice (-Perte) de l'exercice à affecter	159.878,64	-43.662,02
Bénéfice reporté de l'exercice précédent	0,00	26.155,62
Bénéfice à affecter	159.878,64	-17.506,40
Dotations à la réserve légale	7.993,93	0,00
Perte à reporter	92.384,71	
Rémunération du capital	59.500,00	-17.506,40
	159.878,64	-17.506,40

RAPPORT DU COMMISSAIRE-REVISEUR

RAPPORT ANNUEL

Rapport du Commissaire-Reviseur sur l'exercice clôturé le 31 décembre 2015 présenté à l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires de la S.A. AQUAWAL

Siège social Rue Félix Wodon, 21, B-5000 NAMUR

Conformément aux dispositions légales et statutaires, nous vous faisons rapport dans le cadre du mandat de commissaire. Le rapport inclut notre opinion sur les comptes annuels ainsi que les mentions (et informations) complémentaires requises.

Attestation sans réserve des comptes annuels

Nous avons procédé au contrôle des comptes annuels pour l'exercice clos le 31 décembre 2015 (exercice du 1^{er} janvier 2015 au 31 décembre 2015), établis sur la base du référentiel comptable applicable en Belgique, dont le total du bilan s'élève à 3.250.247 € (arrondi) et dont le compte de résultats se solde par un bénéfice de l'exercice de 159.879 € (arrondi).

L'établissement des comptes annuels relève de la responsabilité de l'organe de gestion. Cette responsabilité comprend : la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère des comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs ; le choix et l'application de règles d'évaluation appropriées ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces comptes sur la base de notre contrôle. Nous avons effectué notre contrôle conformément aux dispositions légales et selon les normes de révision applicables en Belgique, telles qu'édictées par l'Institut des Réviseurs d'Entreprises. Ces normes de révision requièrent que notre contrôle soit organisé et exécuté de manière à obtenir une assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives, qu'elles résultent de fraudes ou d'erreurs.

Conformément aux normes de révision précitées, nous avons tenu compte de l'organisation de la société en matière administrative et comptable ainsi que de ses dispositifs de contrôle interne. Nous avons obtenu de l'organe de gestion et des préposés de la société les explications et les informations requises pour notre contrôle. Nous avons examiné par sondages la justification des montants figurant dans les comptes annuels. Nous avons évalué le bien-fondé des règles d'évaluation et le caractère raisonnable des estimations comptables significatives faites par la société ainsi que la présentation des comptes annuels dans leur ensemble. Nous estimons que ces travaux fournissent une base raisonnable à l'expression de notre opinion.

A notre avis, les comptes annuels clos le 31 décembre 2015 donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et des résultats de la société, conformément au référentiel comptable applicable en Belgique.

Mentions (et informations) complémentaires

L'établissement et le contenu du rapport de gestion, ainsi que le respect par la société du Code des sociétés et des statuts, relèvent de la responsabilité de l'organe de gestion.

Notre responsabilité est d'inclure dans notre rapport les mentions et informations complémentaires qui ne sont pas de nature à modifier la portée de l'attestation des comptes annuels :

- Le rapport de gestion traite des informations requises par la loi et concorde avec les comptes annuels. Toutefois, nous ne sommes pas en mesure de nous prononcer sur la description des principaux risques et incertitudes auxquels la société est confrontée, ainsi que de sa situation, de son évolution prévisible ou de l'influence notable de certains faits sur son développement futur. Nous pouvons néanmoins confirmer que les renseignements fournis ne présentent pas d'incohérences manifestes avec les informations dont nous avons connaissance dans le cadre de notre mandat.
- Sans préjudice d'aspects formels d'importance mineure, la comptabilité est tenue conformément aux dispositions légales et réglementaires applicables en Belgique.
- Nous n'avons pas à vous signaler d'opération conclue ou de décision prise en violation des statuts ou du Code des sociétés. L'affectation des résultats proposée à l'Assemblée générale est conforme aux dispositions légales et statutaires.

Namur, le 18 mai 2016

Sprl J-M Deremince Réviseur d'Entreprises
Commissaire
Représentée par
Jean-Marie DEREMINCE,
Réviseur d'Entreprises

**Editeur responsable**

Bernard ANTOINE
S.A. AQUAWAL
Rue Félix Wodon 21
B-5000 NAMUR

Rédaction

Sylvie VERTONGEN
S.A. AQUAWAL
Rue Félix Wodon 21
B-5000 NAMUR

Coordination

Fanny MERENNE
S.A. AQUAWAL
Rue Félix Wodon 21
B-5000 NAMUR

Photographies

AQUAWAL
CRÉACOM
NITRAWAL

Conception & réalisation

Créacom
Tél. : +32 (0)4 227 90 06

Impression

Snel s.a.

S.A. AQUAWAL

Rue Félix Wodon 21
B-5000 NAMUR
Tél. : +32 (0)81 25 42 30
Fax : +32 (0)81 65 78 10
aquawal@aquawal.be
www.aquawal.be

Ce rapport d'activités est imprimé
sur du papier respectueux
de l'environnement.



S.A. AQUAWAL

Rue Félix Wodon, 21 B-5000 NAMUR ■ Tél. : + 32 (0)81 25 42 30 ■ Fax : + 32 (0)81 65 78 10
aquawal@aquawal.be ■ www.aquawal.be

REPORT ANNUEL